

Budget principal et budgets annexes

COMPTES FINANCIERS UNIQUES et COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

Rapport de présentation

SOMMAIRE

1.	– LA SITUATION FINANCIERE AGREGEE	5
1.1	Les enseignements des comptes 2023	5
1.2	Les résultats cumulés	5
1.3	Le niveau d'autofinancement retraité (hors budget annexe ZAE).....	6
1.4	La situation de la dette au 31/12/2023	7
1.5	La capacité de désendettement consolidée (hors budget ZAE)	8
2.	– ANALYSE FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL.....	9
2.1	Des résultats 2023 nécessitant d'être vigilant.....	9
2.1.1	Niveau d'autofinancement retraité	9
2.1.2	Balance générale rétrospective au regard des Comptes administratifs (sans retraitement)	9
2.2	Une section de fonctionnement marquée par l'inflation tant au niveau des dépenses que des recettes.....	10
2.2.1	Analyse des recettes réelles de fonctionnement 2023 : 101,878 M€.....	10
2.2.1.1	Des produits fiscaux en hausse : 75,256 M€ (+4,8% par rapport à 2022, soit +3 423 M€)	10
2.2.1.2	Des produits tarifaires qui peinent à se maintenir : 3,586M€ (-1,06% par rapport à 2022, soit – 0,038 M€) 12	
2.2.1.3	La dotation globale de fonctionnement : 14,082 M€ (-0,46% par rapport à 2022, soit - 0,065 M€) 14	
2.2.1.4	Les autres participations de fonctionnement.....	14
2.2.2	Des dépenses réelles de fonctionnement impactées par les coûts énergétiques et les nouveaux marchés de traitement des OMR : 85,947 M€.....	15
2.2.2.1	Des charges à caractère général subissant l'inflation et l'explosion des coûts des énergies (chapitre 011) : 22,859 M€ (+14,50% par rapport à 2022, soit +2,895 M€).....	15
2.2.2.2	Des charges de personnel (chapitre 012) liées aux évolutions réglementaires et aux mutualisations (compensées par un prélèvement sur AC) : 33,246 M€ (+5,84% par rapport à 2022, soit +1,834 M€) 19	
2.2.2.3	Des atténuations de produits minorées par le remboursement des mutualisations par prélèvement sur l'AC (chapitre 014) : 20,582 M€ (- 2,32% par rapport à 2022, soit -0,490 M€).....	20
2.2.2.4	Des montants de subventions et participations stabilisés (chapitre 65) : 7,928 M€ (1,77% par rapport à 2022, soit +0,138 M€).....	20
2.3	Une section d'investissement au service du développement territorial et de l'attractivité du Niortais	21
2.3.1	Un niveau d'investissement maîtrisé avec 22,374 M€.....	21
2.3.1.1	Des investissements diversifiés au service du territoire.....	21
2.3.1.2	Le recours aux Autorisations de programme/Crédits de paiement à des fins de lisibilité politique 22	
2.3.1.3	Un remboursement du capital de la dette en progression	22
2.3.2	Des recettes réelles d'investissement dynamiques	23
2.3.3	Un mode diversifié de financement des investissements.....	24
2.3.4	Bilan patrimonial	25
3.	– ANALYSE FINANCIERE DES BUDGETS ANNEXES	26
3.1	Budget assainissement	26
3.1.1	Synthèse de la section de fonctionnement :	27
3.1.1.1	Les recettes réelles de fonctionnement	27
3.1.1.2	Les dépenses réelles de fonctionnement	27
3.1.2	Synthèse de la section d'investissement.....	28
3.1.3	Bilan patrimonial	28

3.2	Budget eau potable (SEV)	29
3.2.1	Synthèse de la section de fonctionnement.....	30
3.2.1.1	Les recettes réelles de fonctionnement	30
3.2.1.2	Les dépenses réelles de fonctionnement	30
3.2.2	Synthèse de la section d'investissement.....	31
3.2.3	Bilan patrimonial	31
3.3	Budget mobilités	32
3.3.1	Synthèse de la section de fonctionnement.....	33
3.3.1.1	Les recettes réelles de fonctionnement	33
3.3.1.2	Les dépenses réelles de fonctionnement	33
3.3.2	Synthèse de la section d'investissement.....	33
3.3.3	Bilan patrimonial	34
3.4	Synthèse des résultats 2023 des autres budgets	35
3.4.1	Zones d'activités économiques	35
3.4.2	Energies renouvelables	36
4.	- LES AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS	37
4.1	Les garanties d'emprunts	37
4.2	Les détentions de parts en capital	37
4.3	Les délégations de service public	38
4.4	Le partenariat EPFNA	38

INTRODUCTION

Les Comptes Financiers Unique comme les comptes administratifs permettent d'analyser l'exécution de l'année budgétaire passée. Ils retracent ainsi toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'un exercice et informent des engagements de la collectivité à long terme avec les emprunts contractés, les garanties d'emprunt accordées et l'accompagnement réalisé auprès des partenaires associatifs notamment.

Cette analyse est l'occasion de mettre en perspective les réalisations par rapport aux engagements pris lors du débat budgétaire et de renseigner sur la situation financière de la CAN.

La CAN avait arrêté lors de ses orientations budgétaires 2023 les principes suivants :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant les services aux publics,
- Stabiliser les taux de fiscalité du budget principal,
- Préserver l'autofinancement en dépit du contexte inflationniste faisant pression sur les dépenses,
- Rechercher activement des cofinancements et garantir des recettes,
- Maîtriser l'endettement
- Poursuivre une politique d'investissement alliant soutenabilité et ambitions de développement pour notre agglomération.

C'est à l'aune de cette grille de lecture que l'analyse financière ci-après vous est présentée. Également, il est décrit les grands domaines d'interventions de notre EPCI avec leur impact financier.

Les CFU et les comptes administratifs 2023 sont étudiés à travers le déroulé suivant :

- I – La situation financière agrégée
- II – L'analyse du budget principal
- III – L'analyse des budgets annexes
- IV – Les engagements financiers

1. – LA SITUATION FINANCIERE AGREGEE

1.1 LES ENSEIGNEMENTS DES COMPTES 2023

Du côté des recettes de fonctionnement, l'année 2023 a été marquée par une évolution favorable, +3,423 M€ (+4,76%) principalement sous l'effet de la fraction de TVA dynamisée par l'inflation et la revalorisation des bases (+7,1%), masquant une fragilité liée à la réduction de l'autonomie financière des EPCI avec la fin effective de la perception de la CVAE (voir paragraphe 2.2). S'agissant du budget annexe transport, le produit de Versement mobilité a connu un ajustement à la hausse en raison du passage du taux du Versement Mobilité de 1,05 à 1,25%, délibéré afin de financer les projets portés par la politique mobilité (décarbonation, développement du cyclable, renouvellement de la DSP, etc.). Concernant les budgets Eau/Assainissement qui avaient également connu une majoration tarifaire de +5%, on note un repli du produit des redevances d'eau du fait d'un constat à objectiver de moindre consommation.

Concernant les dépenses de fonctionnement, la trajectoire a également été soutenue du fait de l'effet cumulé de plusieurs contraintes : poursuite de la crise des énergies, impacts de l'inflation sur les dépenses ou effet des revalorisations nationales sur la masse salariale. En termes de politiques publiques, l'activité déchets a connu une hausse significative, du fait des incidences de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes), des coûts des énergies, mais également du renouvellement des marchés de traitement des déchets ménagers (OMR) impactant de +1,2 M€ les coûts de cette prestation par rapport à 2022.

Ces évolutions entraînent une diminution logique de l'autofinancement global et des résultats de clôture. Les équilibres fondamentaux financiers de la CAN restent néanmoins robustes avec le maintien d'une capacité d'emprunt et un niveau d'autofinancement qui doit se redresser.

Le niveau d'investissement se maintient à un niveau maîtrisé, résultant de la saisonnalité des projets (finalisation des opérations du mandat précédent, lancement de démarches qui se concrétiseront sur la deuxième partie de mandat). La CAN conforte une nouvelle fois sa vocation de collectivité d'investissement, soutenue par sa maîtrise des dépenses, son pilotage en matière d'endettement et sa recherche proactive de financements extérieurs. En la matière, 2023 constitue le premier exercice en matière de partage de la taxe d'aménagement avec les communes, conformément au pacte financier et fiscal adopté en décembre 2021.

1.2 LES RESULTATS CUMULES

Le résultat de clôture cumulé 2023 (tous budgets hors ZAE) présente un fonds de roulement de 24,493 M€.

	Principal	Transports	Assainissement	SEV	Energie	Total	ZAE
Dépenses totales	131 636 497	32 376 327	29 119 786	21 784 870	76 038	214 993 519	7 781 350
Recettes totales	132 916 529	29 210 201	28 773 437	20 324 488	77 959	211 302 614	6 371 824
Résultats 2023	1 280 031	-3 166 126	-346 350	-1 460 382	1 921	-3 690 906	-1 409 526
Résultats antérieurs	12 290 391	8 419 012	3 257 027	4 156 926	60 394	28 183 749	2 281 055
Excédent (+) de financement	13 570 422	5 252 886	2 910 677	2 696 543	62 315	24 492 844	871 529

Ce résultat excédentaire est significatif principalement :

- Sur le budget principal pour 13,570 M€,
- Sur les budgets eau et assainissement pour 5,607 M€,
- Sur le budget transports pour 5,253 M€.

A noter : Le budget ZAE a la particularité d'être un budget de gestion de stocks. Les acquisitions et travaux se réalisent en section de fonctionnement et non d'investissement. L'ensemble de ces coûts n'entrent pas

dans le patrimoine de la collectivité puisqu'ils sont destinés à être revendus rapidement. Dès lors, l'intégration de ces dépenses et recettes de fonctionnement biaise l'analyse puisqu'il ne s'agit pas de dépenses courantes nécessaires à l'activité de l'Agglomération.

1.3 LE NIVEAU D'AUTOFINANCEMENT RETRAITE¹ (HORS BUDGET ANNEXE ZAE)

C'est pour améliorer la comparabilité des exercices et mieux cerner la trajectoire financière de nos budgets qu'il est procédé au retraitement de certaines écritures conformément aux préconisations de la DDFIP et des cabinets spécialisés.

La méthode appliquée par la Direction Générale des Finances publiques neutralise les phénomènes conjoncturels (provisions, reprise de provision, cessions...).

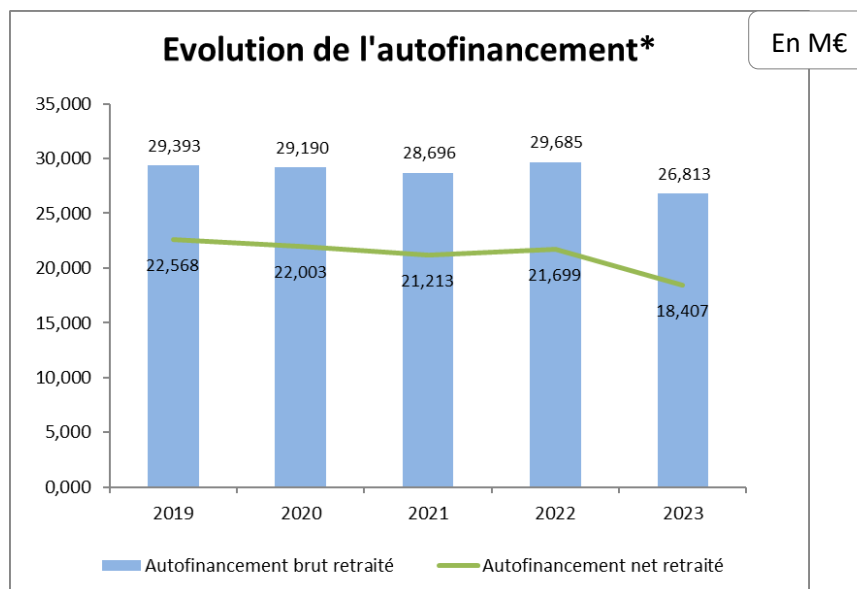
La balance générale de l'autofinancement retraité est la suivante :

	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2023/2022		Moyenne 2019/2023
Recettes réelles de fonctionnement retraitées	141 068 788	139 923 639	141 863 885	145 388 795	151 578 806	6 190 011	4,26%	1,83%
Dépenses réelles de fonctionnement retraitées	111 675 704	110 733 253	113 167 618	115 704 253	124 765 385	9 061 132	7,83%	2,86%
Autofinancement brut retraité	29 393 084	29 190 386	28 696 267	29 684 542	26 813 421	-2 871 121	-9,67%	-2,15%
Capital de la dette	7 369 442	7 468 261	7 770 830	8 032 888	8 453 707	420 819	5,24%	3,50%
Dette récupérable	-544 574	-280 539	-287 910	-47 315	-47 315	0	0,00%	-32,36%
Autofinancement net retraité	22 568 217	22 002 664	21 213 347	21 698 969	18 407 029	-3 291 940	-15,17%	-4,74%

L'autofinancement brut retraité diminue sur 2023. Il diminue en valeur absolue de près de 3 millions d'euros en 5 ans et en valeur relative (par rapport aux RRF) de 3 points.

L'autofinancement net retraité se réduit du fait :

- d'une évolution des dépenses plus rapide que celle des recettes (inflation des énergies et des matières premières, nouveaux marchés de traitement des déchets...),
- d'une augmentation du capital de la dette liée aux amortissements des emprunts contractés en 2022, lorsque le contexte des taux était favorable,



* hors budget annexe ZAE

¹ Le retraitement consiste à déduire certaines dépenses et recettes exceptionnelles afin d'assurer une comparabilité entre exercice (Méthode identique à la DDFIP) pour également se comparer aux autres EPCI. Il s'agit de déduire les provisions et reprises, les étalements de charges et les cessions d'actifs.

1.4 LA SITUATION DE LA DETTE AU 31/12/2023

L'endettement au sein de la CAN se décompose en plusieurs budgets :

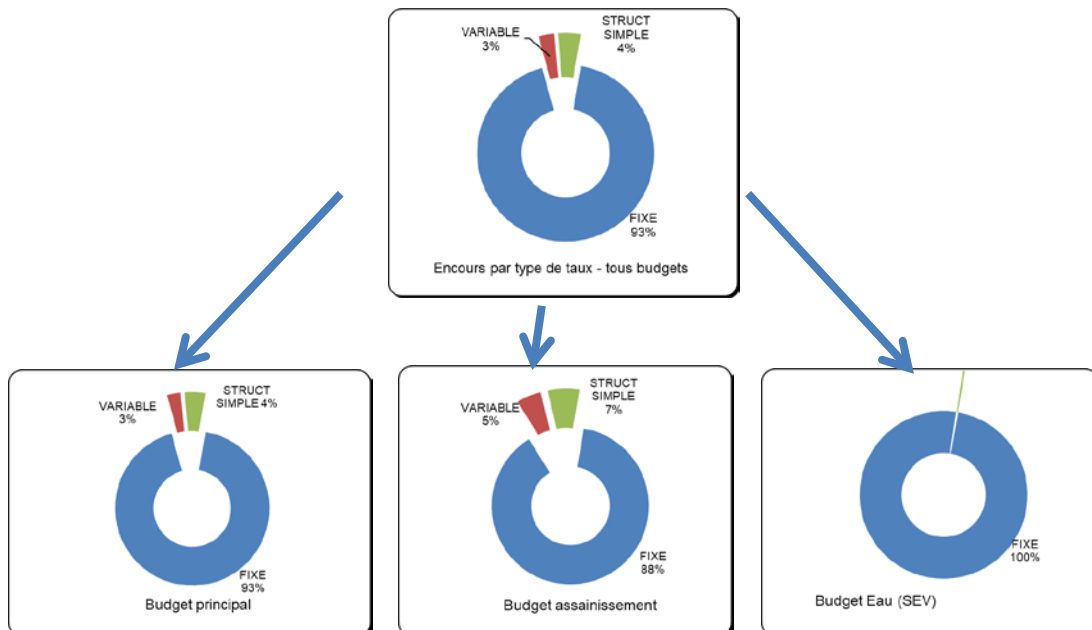
Budgets	Capital restant dû net
Principal	57,452 M€
Assainissement	32,792 M€
Eau potable régie SEV	13,552 M€
ZAE	8,767 M€
Tous budgets cumulés	112,563 M€

Ce stock de dette cumulée tient compte de l'intégration de nouvelles compétences par notre EPCI : à titre d'exemple, l'internalisation de la compétence EAU au 1^{er} janvier 2020 a engendré la reprise par la CAN d'une dette déjà existante de l'ordre de 14,3 M euros

Ce stock de dette cumulée a baissé : il s'établit au 31 décembre 2023 à 112,563 M€, contre 121,636 M€ au 31 décembre 2022, soit -9,073 M€. En 2023, la CAN n'a procédé à aucun recours à l'emprunt.

Evolution détaillée de l'endettement 2023	
Capital restant dû net au 31/12/22	121 636 204
Amortissement net des emprunts	9 073 059
Mobilisation des emprunts bancaires	0
Mobilisation des avances agence de l'eau	0
Capital restant dû net au 31/12/23	112 563 146

La Communauté d'Agglomération du Niortais n'est pas exposée à des prêts à risque. La structure par type de taux de la dette de la CAN se présente comme suit :

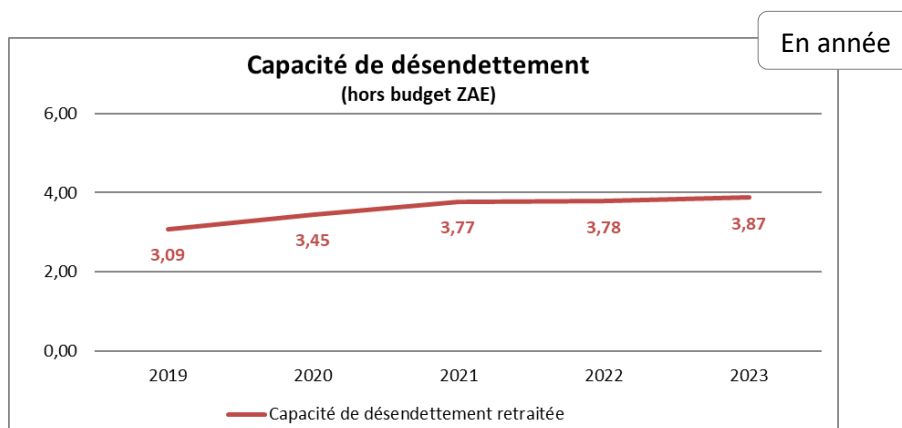


L'évolution du taux moyen de la dette est le suivant² :

	2019	2020	2021	2022	2023
Taux moyen	3,53%	3,07%	2,68%	2,49%	2,59%

1.5 LA CAPACITE DE DESENETTEMENT CONSOLIDEE (HORS BUDGET ZAE)

La capacité de désendettement exprime la durée nécessaire pour rembourser l'encours de la dette en y consacrant la totalité de son autofinancement brut (mesure en année). Elle correspond au rapport entre l'encours de dette et l'autofinancement brut.



Pour se préserver d'un endettement élevé qui fragiliserait la situation financière et notamment, la capacité à amortir les chocs externes, la collectivité doit maintenir un niveau d'autofinancement fort.

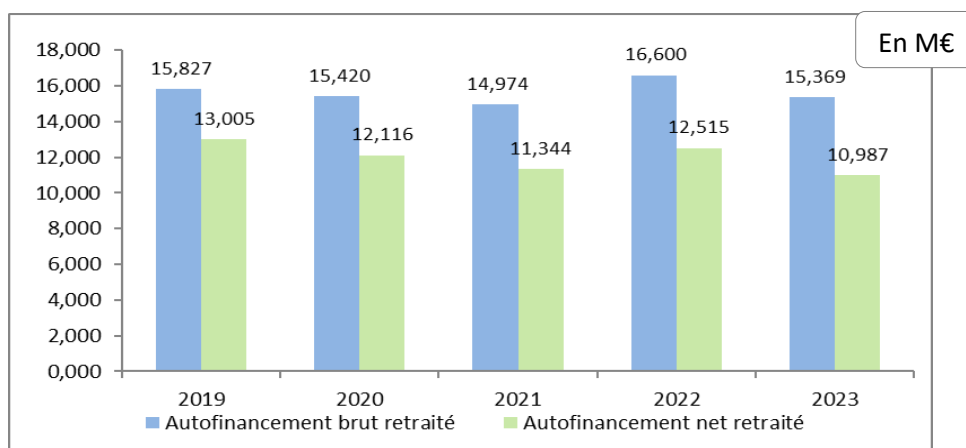
² Méthode par la charge : charges financières de l'année avec swap et pertes ou gains de changes hors indemnités et hors provisions / (Encours au 1er janvier + Encours au 31 décembre) / 2

2. – ANALYSE FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL

Après une année 2022 atypique du fait de la dynamique de rentrée fiscale liée à la TVA, l'autofinancement du budget principal est revenu dans la moyenne des années précédentes. Comme il est présenté ci-après, l'exercice 2023 a été fortement impacté par la hausse du prix des énergies, par la hausse des prestations de traitements des OMR, par les effets combinés des mesures gouvernementales en matière de point d'indice (Hausse en 2022 et 2023). Ainsi, malgré les efforts de gestion et des recettes dynamiques, il convient de constater une baisse de notre capacité d'autofinancement. A noter qu'aucun emprunt, dans un contexte haussier des taux, n'a été mobilisé en 2023.

2.1 DES RESULTATS 2023 NECESSITANT D'ETRE VIGILANT

2.1.1 Niveau d'autofinancement retraité



2.1.2 Balance générale rétrospective au regard des Comptes administratifs (sans retraitement)

Il convient de rappeler que seules les données issues des retraitements permettent une véritable analyse pertinente et comparative. Ainsi, sur 2023, il faut soustraire des dépenses de fonctionnement, les travaux en régie (charges valorisant notre actif et transférées en dépenses d'investissement - 509 430 €) et les étalements de charges (Assurances Dommages Ouvrage Pre-Leroy – 51 000 €) et en recettes, il faut réduire le montant des cessions (cessions foncières et matériels - 321 242 €) et la reprise des provisions 800 916 € (excédent CVAE – 750 000 € ; Plan de prévention des risques technologiques – 45 738,59 € ; dépréciation des créances admises en non-valeur – 5 178 €).

	CA 2019	%	CA 2020	%	CA 2021	%	CA 2022	%	CA 2023	%
FONCTIONNEMENT										
Recettes Réelles Fonctionnement (1)	98 489 261	6,69%	95 101 509	-3,44%	98 967 339	4,06%	97 977 340	-1,00%	101 878 023	3,98%
Dépenses Réelles Fonctionnement (2)	80 114 859	4,84%	81 676 868	1,95%	83 875 328	2,69%	82 868 013	-1,20%	85 946 798	3,72%
AUTOFINANCEMENT BRUT (3) = (1) - (2)	18 374 403	15,62%	13 424 642	-26,94%	15 092 012	12,42%	15 109 327	0,11%	15 931 225	5,44%
REMBOURSEMENT CAPITAL DETTE (4)	2 822 211	11,17%	3 303 595	17,06%	3 630 670	9,90%	4 084 499	12,50%	4 382 176	7,29%
EPARGNE NETTE (5) = (3) - (4)	15 552 192	16,46%	10 121 046	-34,92%	11 461 341	13,24%	11 024 828	-3,81%	11 549 048	4,75%
INVESTISSEMENT										
RECETTES EXTERNES (6)	5 097 561		5 903 640		14 909 926		6 870 022		6 374 749	
AVANCES ET TITRES PARTICIPATIONS (7)	1 663 525		423 202		4 598 127		193 601		2 930 541	
EMPRUNTS DE L'ANNEE (8)	7 000 000		15 000 000		15 000 000		8 000 000		0	
OPE NEUTRES DE DETTE (9)	1 260 000		1 120 000		0		0		0	
TOTAL Recettes Réelles Invest (10) = (3) + (6) + (7) + (8) + (9)	33 395 489		35 871 484		49 600 065		30 172 950		25 236 514	
DEPENSES EQUIPEMENTS (11)	35 582 432		33 672 925		38 506 740		23 408 197		22 374 099	
AUTRES DEPENSES (12)	1 849 751		407 016		65 724		243 976		75 155	
OPE NEUTRES DE DETTE (13)	1 260 000		1 120 000		0		0		0	
TOTAL Dépenses Réelles Nettes Invest (14) = (4) + (11) + (12) + (13)	41 514 395		38 503 536		42 203 134		27 736 672		26 831 431	
RESULTAT EXERCICE (15) = (10) - (14)	-8 118 906		-2 632 052		7 396 931		2 436 278		-1 594 916	
RESULTATS N-1 (1068, 001 et 002) (16)	13 494 503		5 357 492		2 725 440		10 104 995		15 165 338	
APUREMENT 1069	-18 105									
REPRISE RESULTATS SEVC							2 624 066			
RESULTAT DE CLOTURE (17) = (15) + (16)	5 357 492		2 725 440		10 122 370		15 165 338		13 570 422	

L'évolution à la baisse du résultat de clôture est liée aux choix d'utilisation des réserves sans recourir à des emprunts coûteux.

2.2 UNE SECTION DE FONCTIONNEMENT MARQUEE PAR L'INFLATION TANT AU NIVEAU DES DEPENSES QUE DES RECETTES

Les EPCI ont connu des réformes fiscales réduisant leur autonomie financière avec la suppression de la Taxe d'habitation et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

Cette perte d'autonomie n'a pas eu sur 2022 et 2023 de conséquences défavorables compte tenu de l'inflation qui a fortement majoré les recettes de TVA. En revanche, en cas de retournement de conjoncture, la CAN se trouve plus exposée qu'auparavant.

Nous devons reverser en 2024 plus de 300 000 euros de fraction de TVA que l'Etat avait versé par surestimation de ses recettes.

Ci-après, il est décrit les différentes ressources perçues en 2023 avant de présenter les principales dépenses de fonctionnement consacrées à l'exercice de nos politiques publiques.

2.2.1 Analyse des recettes réelles de fonctionnement 2023 : 101,878 M€

2.2.1.1 Des produits fiscaux en hausse : 75,256 M€ (+4,8% par rapport à 2022, soit +3 423 M€)

Le produit fiscal évolue par l'intermédiaire de différents facteurs :

- L'évolution des bases d'imposition suite à un élargissement de l'assiette taxable (création d'entreprises, nouveaux habitants, nouvelles constructions...),
- La revalorisation réglementaire des valeurs locatives articulée autour de 3 régimes distincts :
 - o **Les locaux d'habitation et les locaux industriels** : évolution de l'indice de consommation harmonisé constatée en novembre n-1 (TFB, TFNB, TEOM et CFE des locaux industriels).
 - o **Les locaux professionnels** (hors locaux industriels et hors locaux soumis à la base mini de CFE) : Evolution de l'indice des loyers applicable par secteur et par catégorie constatée sur le territoire (TFB, TEOM, CFE).

- o **Les bases minimum de CFE** (activité dans des locaux ayant une base foncière faible ou absence de locaux) : Taux d'inflation hors tabac prévu dans la loi de finances de l'année.

Par ailleurs, le produit fiscal fluctue également selon le rythme d'encaissement par l'Etat de la TVA qui est venue compenser la suppression de la Taxe d'Habitation et de la CVAE (cette quote-part de TVA représente 48% des recettes fiscales).

L'augmentation des recettes fiscales en 2023 est principalement due :

- Au produit de TEOM : +1,172 M€ liée à la revalorisation réglementaire des valeurs locatives de +7,1% en 2023,
- A la fraction de TVA compensant la suppression TH et CVAE : +0,905 M€,
- Au produit de Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales : +0,395 M€.

Depuis 2022, la CAN et son territoire ne perçoivent plus le FPIC et participent à son financement. Sur 2023, la CAN perd un montant de 0,667 M€ (garantie de 50% en 2022). Les Communes également ont perdu un montant globalisé de 1,9 M€ en raison du classement de notre bloc communal au-delà des 745 premiers EPCI bénéficiaires.

Le tableau ci-après constate l'évolution des produits fiscaux par taxe :

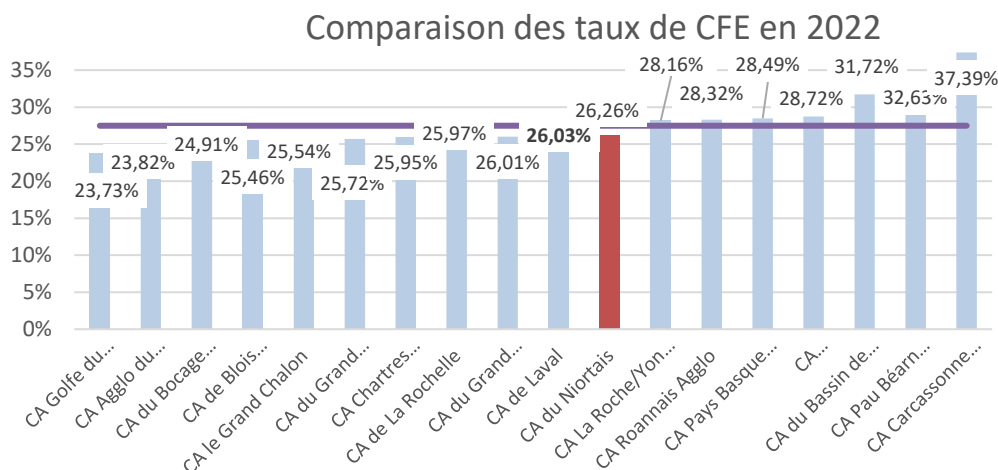
Evolution des recettes	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evol en % 2023/2022	Evol moy depuis 2019
Taxe d'habitation	17 982 759	18 304 166	747 537	771 866	1 166 930	+51,2%	-9,9%
Taxe foncière Bâti	77 596	79 174	77 931	81 109	86 714	+6,9%	+2,9%
Taxe foncière non Bâti	126 583	128 198	128 593	133 261	143 048	+7,3%	+3,1%
TF additionnelle non bâti	146 271	148 369	147 856	155 579	169 365	+8,9%	+3,8%
TEOM	16 030 123	16 387 085	16 561 902	17 240 185	18 411 730	+6,8%	+3,5%
Rôles supplémentaires¹	56 944	47 321	87 814	51 440	54 918	+6,8%	+8,5%
Total impositions "ménages"	34 420 276	35 094 313	17 751 633	18 433 440	20 032 705	+8,7%	-8,7%
CFE	12 833 775	13 079 081	12 099 654	12 442 006	13 309 134	+7,0%	+1,1%
CVAE	13 331 979	14 372 605	13 527 749	13 993 405	0	-100,0%	-23,7%
TLPE	512 664	690 580	1 030 866	1 001 578	869 067	-13,2%	+17,0%
IFER	1 133 297	1 164 436	1 211 827	1 273 793	1 369 911	+7,5%	+4,9%
TASCOM	2 340 003	2 257 831	2 148 260	2 739 969	2 690 274	-1,8%	+4,3%
Rôles supplémentaires¹	704 686	351 837	327 047	172 543	259 668	+50,5%	-13,5%
Total impositions "économiques"	30 856 404	31 916 370	30 345 403	31 623 294	18 498 054	-41,5%	-9,7%
Fraction de TVA TH			18 817 505	20 620 292	21 183 225	+2,7%	+6,2%
Fraction de TVA CVAE					14 898 712		
FPIC	1 157 994	1 231 642	1 291 420	667 453	0	-100,0%	-34,3%
Attribution de compensation	0	17 044	17 044	22 706	22 706	+0,0%	+11,1%
Taxe séjour	329 700	346 432	366 707	391 509	542 884	+38,7%	+14,1%
Autres taxes	93 658	62 287	91 132	74 000	77 240	+4,4%	-0,4%
Total recettes fiscales budget principal	66 858 032	68 668 088	68 680 845	71 832 694	75 255 526	+4,8%	+3,0%

Par décision du conseil communautaire, les taux d'imposition n'ont pas évolué depuis l'harmonisation fiscale de 2015 liée à la fusion-extension de la CAN.

Avec la réforme supprimant la TH, la CAN dispose d'une faible autonomie fiscale puisque le réel levier porte principalement sur le foncier bâti. Les autres taxes ci-après ont une assiette faible tels que le foncier non bâti, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la TEOM est une recette dédiée et la CFE est

contraint par la règle des liens sur les taux. En effet, pour cette dernière, c'est seulement après une augmentation des taxes ménages que le taux de CFE pourrait évoluer. L'évolution du taux de cette imposition est liée à la progression constatée entre N-2 et N-1 du taux moyen pondéré communal des taux TFB, TFNB cumulé des 40 communes et de l'EPCI.

Le graphique ci-dessous montre le taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) des EPCI de la strate 100 000 à 200 000 habitants.



En matière de montant, la principale taxe ménage pour la CAN reste la recette affectée au service public des déchets ménagers avec la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), représentant un montant de 18,412 M€. Cette taxe est à mettre en regard du coût de prestation de collecte et de traitement des déchets ménagers en constante progression en raison de l'augmentation des coûts d'exploitation et d'une fiscalité dissuasive, la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), destinée à réduire les tonnages de déchets enfouis ou incinérés (+70,6% d'augmentation du tarif depuis 2019).

Concernant la fraction de TVA, l'année 2023 est marquée par une hausse de +2,7% par rapport à 2022. Cette augmentation s'explique par une hausse des recettes de TVA nationale liée à l'inflation. Toutefois, l'Etat vient de notifier à la CAN un avis de trop perçu sur cette recette qui va générer un remboursement de 310 K€ sur 2023.

Concernant la TASCOM, le produit est obtenu en appliquant, à la totalité de la surface de vente, un tarif qui varie selon le chiffre d'affaires annuel au mètre carré, la superficie et l'activité (barème national). Les EPCI ont la possibilité de moduler le montant de la TASCOM en appliquant un coefficient multiplicateur de 0,80 à 1,30. Pour 2023, le montant de la TASCOM s'élève à 2,690 M€ contre 2,740 M€ en 2022, soit -1,8%, qui s'explique notamment par des régularisations fiscales. La CAN est au maximum du coefficient applicable avec 1,30.

2.2.1.2 Des produits tarifaires qui peinent à se maintenir : 3,586M€ (-1,06% par rapport à 2022, soit - 0,038 M€)

Les recettes des produits tarifaires de nos équipements représentent un montant de 3,586 M€.

En 2023, il est à noter une réduction de l'activité des sports d'eau, dont l'origine semble résulter de la météo défavorable de l'été 2023 et de l'inflation réduisant le pouvoir d'achat de nos concitoyens. Des mesures d'adaptation de l'activité aquatique ont par ailleurs été mises en œuvre début 2023, dans le cadre de la démarche de sobriété énergétique : resserrement des plages journalières et hebdomadaires d'ouverture, allongement des périodes de fermetures aux vacances d'hiver, réorganisation des séances de bébés nageurs, diminution des températures des bassins. Si elles ont pu impacter les fréquentations du 1^{er} trimestre, ces mesures ont permis de réduire la facture énergétique des piscines d'environ 0,147 M€ sur cette période.

Sur l'ensemble des activités culturelles, il faut noter un retour des produits au niveau ante-covid. Par ailleurs, il convient de rappeler la gratuité instituée dans les médiathèques au 01/07/2021.

Politique	Montants 2019	Montants 2020	Montants 2021	Montants 2022	Montants 2023	Var 2023/2022	Evol moyenne depuis 2019
Sports d'eau	905 144 €	428 747 €	478 601 €* 1 282 363 €	1 098 895 €	1 098 895 €	-14,31%	28,16%
Patinoire	191 397 €	125 372 €	107 711 €	174 455 €	235 349 €	34,91%	12,07%
Musées	105 783 €	75 867 €	59 761 €	105 429 €	111 816 €	6,06%	8,24%
Conservatoire	354 848 €	178 764 €	198 830 €	318 069 €	331 568 €	4,24%	6,45%
Médiathèques	56 316 €	39 666 €	25 131 €	1 131 €	9 685 €	756,30%	148,65%
Arts plastiques	60 222 €	26 824 €	29 902 €	51 261 €	64 126 €	25,10%	13,14%
Sous total produits Culture/sports	1 673 710 €	875 239 €	899 934 €	1 932 708 €	1 851 439 €	-4,20%	16,42%
Immobilier d'entreprises	483 928 €	408 223 €	608 830 €	707 728 €	724 482 €	2,37%	13,03%
Redevance spéciale ordures ménagères	935 349 €	664 083 €	933 516 €	983 986 €	1 009 950 €	2,64%	4,90%
TOTAL	3 092 987 €	1 947 544 €	2 442 281 €	3 624 422 €	3 585 871 €	-1,06%	8,93%

*Réouverture de la piscine de Pré-Leroy en novembre 2021

S'agissant des recettes d'immobilier d'entreprise, on remarque une forte évolution sur la période liée principalement à la location auprès de la Nouvelle République du bâtiment réhabilité du 15 rue de l'Hôtel de Ville (+65 K€), de la fin de la période de franchise de loyers de l'entreprise Malvaux, après avoir porté des travaux sur un entrepôt à Saint-Gelais (+143 K€ versé en 2023), et enfin, la mise en location de la Maison du beurre (30 K€).

Le tableau, ci-après, illustre à travers les dépenses d'exploitation des politiques culturelles et de loisirs, la part couverte par les recettes tarifaires.

Politique	Dépenses		Recettes		Part des recettes tarifaires dans le financement (D/A)
	Dépenses réelles courantes 2023 (A)	Dont charges de personnel (B)	Recettes réelles courantes 2023 (C)	Dont revenus tarifaires 2023 (D)	
Sports d'eau	5 205 330 €	2 885 916 €	1 148 899 €	1 098 895 €	21,11%
Patinoire	990 981 €	592 350 €	267 149 €	235 349 €	23,75%
Musées (Donjon/Agesci)	1 454 626 €	939 732 €	113 695 €	111 816 €	7,69%
Conservatoire	2 841 613 €	2 668 207 €	419 741 €	331 568 €	11,67%
Médiathèques	3 075 082 €	2 482 244 €	38 449 €	9 685 €	0,31%
Arts plastiques	220 119 €	185 790 €	64 175 €	64 126 €	29,13%
Immo Entreprises*	1 097 179 €	75 281 €	827 929 €	724 482 €	66,03%

* y compris l'amortissement des bâtiments

Sur 2023, la forte évolution des coûts d'exploitation (coûts énergétiques et coûts du personnel) va amoindrir la part des recettes tarifaires dans le financement de ces services publics. Ainsi, c'est une part grandissante de la fiscalité qui finance ces activités culturelles et sportives.

2.2.1.3 La dotation globale de fonctionnement : 14,082 M€ (-0,46% par rapport à 2022, soit - 0,065 M€)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) des groupements de communes à fiscalité propre est constituée de deux composantes :

- **La dotation d'intercommunalité** : elle est répartie en fonction de la population, du potentiel fiscal et du coefficient d'intégration fiscale (CIF). Ce dernier indicateur permet de mesurer l'intégration d'un EPCI. Il constitue un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement.

En 2023, la dotation d'intercommunalité s'élève à 2,502 M€ contre 2,499 M€ en 2022.

- **La dotation de compensation** : elle correspond à l'ancienne compensation "part salaires" de la taxe professionnelle et à la compensation que percevaient certains EPCI au titre des baisses de dotation de compensation de taxe professionnelle subies entre 1998 et 2001.

En 2023, la dotation de compensation s'élève à 11,580 M€ contre 11,648 M€ en 2022, soit une baisse de 0,58%. Depuis 2013, c'est une lente érosion de notre dotation qui est constatée.

2.2.1.4 Les autres participations de fonctionnement

Des recettes diverses participent au financement des services apportés à la population provenant de dispositifs d'Etat ou autres collectivités :

	2019	2020	2021	2022	2023
Dotations générales de décentralisation	7 898 €	10 506 €	85 640 €	0 €	76 907 €
Fond d'insertion pour les personnes handicapées	87 270 €	21 190 €	51 253 €	0 €	50 024 €
Cohésion sociale (ARS pour Contrat local de Santé - FSE pour PL)	57 237 €	107 825 €	139 166 €	100 512 €	211 159 €
Aide régionale pour la Plateforme rénovation énergétique	70 300 €	67 500 €	133 952 €	96 257 €	97 639 €
CRD (subv. Enseignement artistique Etat, département)	85 000 €	85 000 €	86 000 €	86 000 €	86 000 €
Aires d'accueil des GdV (CAF)	149 532 €	156 784 €	114 012 €	130 504 €	122 885 €
Déchets - éco organismes	1 473 200 €	1 423 270 €	2 055 824 €	1 824 140 €	1 560 199 €
TOTAL	1 930 436 €	1 872 074 €	2 665 847 €	2 237 414 €	2 204 814 €

A noter l'importance des montants versés par les éco-organismes malgré une diminution sur les deux dernières années. Ces structures collectent des financements auprès de filières productrices de déchets et apportent un concours financier aux collectivités en charge de la compétence déchets, sur des projets spécifiques de recyclage et d'économie circulaire. Il y a peu de visibilité sur le niveau de valorisation et la temporalité de ce type d'encaissements.

Enfin, il convient de noter la politique proactive de la collectivité en matière de mécénat auprès des structures mutualistes du territoire. Ainsi, pour l'exercice 2023, 210 000 € ont été perçus par la CAN permettant de participer aux financements de la politique globale d'enseignement supérieur.

Dans le tableau ci-dessous, il est recensé les dépenses de fonctionnement hors coût du « chargé de mission ». De nouvelles conventions initiées en 2023 ont modifié les règles de financement assises sur la réalisation d'objectifs. Ainsi, un premier acompte est versé à la signature de la convention de financement, le solde se concrétise en fin d'année universitaire sur présentation du rapport d'objectifs sous réserve que ces derniers soient atteints. Fin 2023, le projet de la convention avec l'Université de Poitiers étant en cours de finalisation (convention adoptée le 2 avril 2024), aucun acompte n'a été versé.

Également, il faut préciser que les crédits d'investissement ne sont pas indiqués alors que la CAN a enrichi son patrimoine immobilier en réhabilitant un immeuble (place de la Comédie) dans lequel le Conservatoire National des Arts et Métiers s'est installé en assurant l'ensemble des coûts d'exploitation.

	Montants 2019	Montants 2020	Montants 2021	Montants 2022	Montants 2023
Charges de structures des bâtiments d'accueil	0 €	2 877 €	96 565 €	180 312 €	373 177 €
Animation dont salon de l'étudiant	102 389 €	85 616 €	100 751 €	93 688 €	85 778 €
Subventions Université de Poitiers	600 000 €	600 000 €	600 000 €	480 000 €	0 €
Subvention Université de la Rochelle	0 €	250 000 €	200 000 €	0 €	220 000 €
Subvention CNAM	0 €	35 250 €	30 188 €	0 €	51 750 €
Subvention IFPASS	0 €	0 €	52 350 €	58 200 €	58 200 €
Subvention fondation PUN	20 000 €	20 000 €	20 000 €	0 €	0 €
Subvention association AURA	2 500 €	2 500 €	0 €	2 500 €	2 500 €
TOTAL	724 889 €	996 243 €	1 099 854 €	814 699 €	791 405 €

2.2.2 Des dépenses réelles de fonctionnement impactées par les coûts énergétiques et les nouveaux marchés de traitement des OMR : 85,947 M€

Parmi les augmentations 2023, on peut citer l'impact de certains postes énergétiques pour 0,798 M€ (0,149 M€ pour l'électricité et 0,649 M€ pour le gaz), les coûts de traitement pour 1,384 M€ liés au renouvellement des marchés, les charges de personnel avec les revalorisations réglementaires (point d'indice, SMIC, mesures catégorielle) pour +0,750 M€ par rapport à 2022. Il convient d'avoir à l'esprit que l'évolution des dépenses énergétiques et des dépenses de gestion des déchets pourraient s'inscrire à moyen terme dans le paysage de notre collectivité.

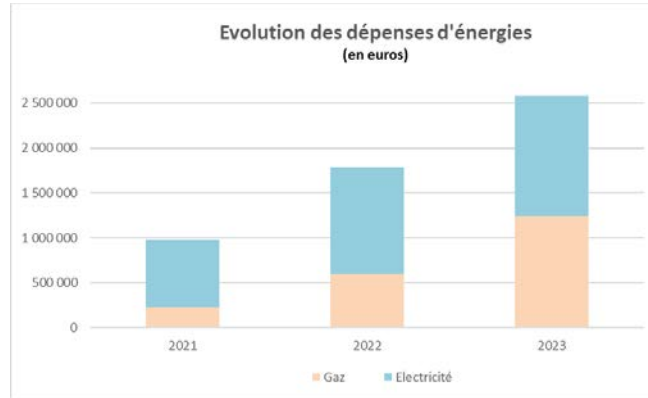
2.2.2.1 Des charges à caractère général subissant l'inflation et l'explosion des coûts des énergies (chapitre 011) : 22,859 M€ (+14,50% par rapport à 2022, soit +2,895 M€)

Sont présentés ci-après les grands types de dépenses de ce chapitre pour lesquels une forte pression est apparue en 2023. Les fournitures et prestations de services, imputées sur ce chapitre budgétaire, concourent à la mise en œuvre des missions de la CAN.

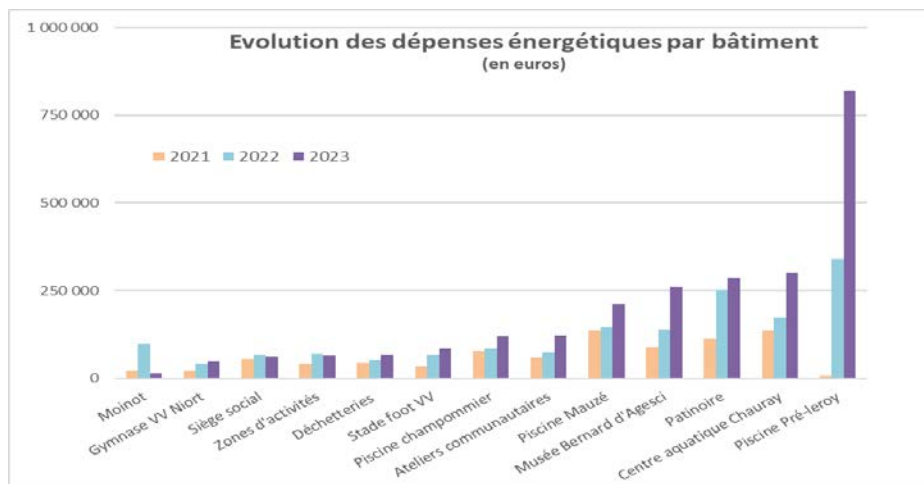
- Des coûts d'énergies en augmentation en 2023 (3,662 M€, en progression de +0,645 M€) et multipliés par plus de 2 par rapport à 2022

L'Agglomération supporte pour la 2^{ème} année consécutive de fortes dépenses en énergie pour assurer la continuité de ses services publics.

Au niveau du poste électricité/gaz, l'évolution s'est élevée à +0,798 M€, passant de 2,585 M€ en 2023 contre 1,787 M€ en 2022. Les tarifs du nouveau marché 2023 de fourniture de gaz a multiplié par 4 le coût unitaire par rapport au marché 2022, et les tarifs de fournitures d'électricité ont évolué dans une moindre mesure.



Néanmoins, les augmentations liées aux marchés de fourniture d'énergie ont été atténuées par des éléments à la fois endogènes (démarche de sobriété énergétiques - coûts évités 2023 estimés à 0,250 M€) et exogènes (maintien du bouclier tarifaire en termes de baisse de la TICFE – impact estimé sur la facture électrique de l'ordre de 0,100 M€).

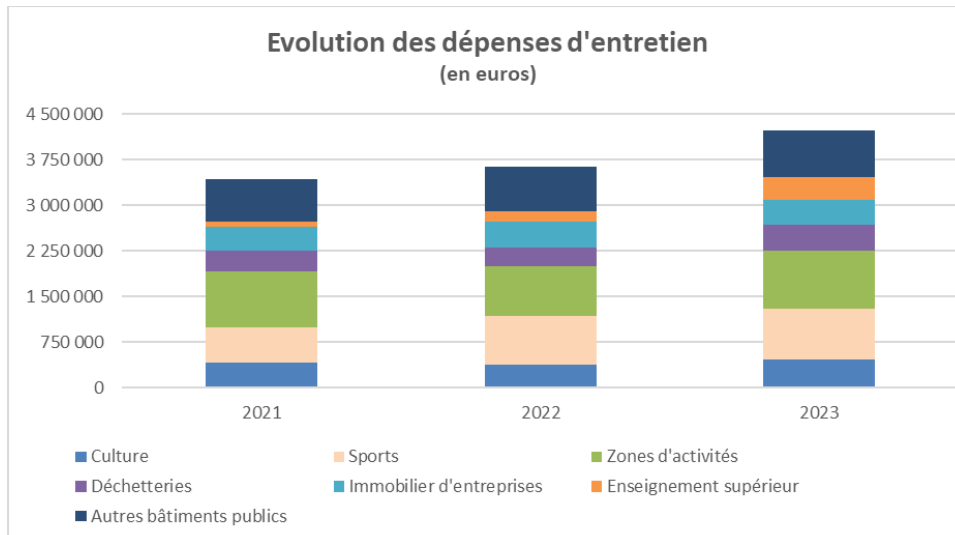


Par ailleurs, les dépenses 2023 de carburant connaissent une diminution (0,985 M€ en 2023 contre 1,142 M€ en 2022, soit -0,158 M€) liée à la baisse des prix. Il sera mesuré en cours d'année les effets de la formation à l'écoconduite dispensée auprès des chauffeurs des bennes assurant la collecte des déchets. A noter une baisse du volume consommé en 2023 : 606 013 litres contre 613 185 litres en 2022.

- Des charges d'entretien du patrimoine corrélées à l'évolution bâtementaire et à son utilisation (4,230 M€ en progression de 0,597 M€)

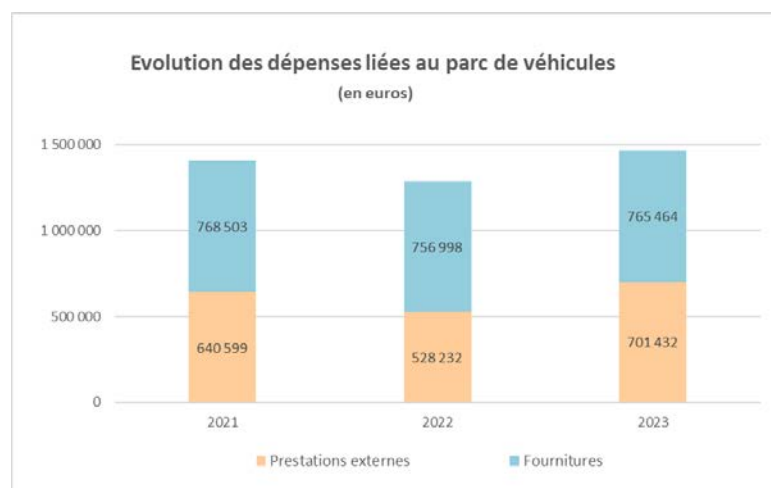
Disposer d'un patrimoine oblige à un entretien et une maintenance régulière. Ces dépenses, importantes pour garantir un accès aux services publics de qualité en toute sécurité, doivent être justement dimensionnées.

Les facteurs, impactant directement ces dépenses, restent l'élargissement du patrimoine immobilier et l'application des normes réglementaires.



- Une gestion mutualisée du service commun des ateliers mécaniques (1,467 M€ en augmentation de 0,182 M€)

Le coût global d'entretien des véhicules et matériels représente 1,467 M€. Le coût des charges afférentes aux activités CAN s'établit à 1,034 M€ (contre 0,868 M€ en 2022) et celles relatives à la Ville de Niort est passée à 0,433 M€ (contre 0,417 M€ en 2022).



D'une année à l'autre, le coût de l'entretien des véhicules peut varier, à la hausse comme à la baisse, selon la vétusté du parc, les préconisations des constructeurs et les aléas de pannes onéreuses sur matériels spécifiques (camion-benne, surfaceuse, cribleurs...). Sur l'exercice 2023 des dépenses supplémentaires de locations et de réparations de BOM ont été nécessaires.

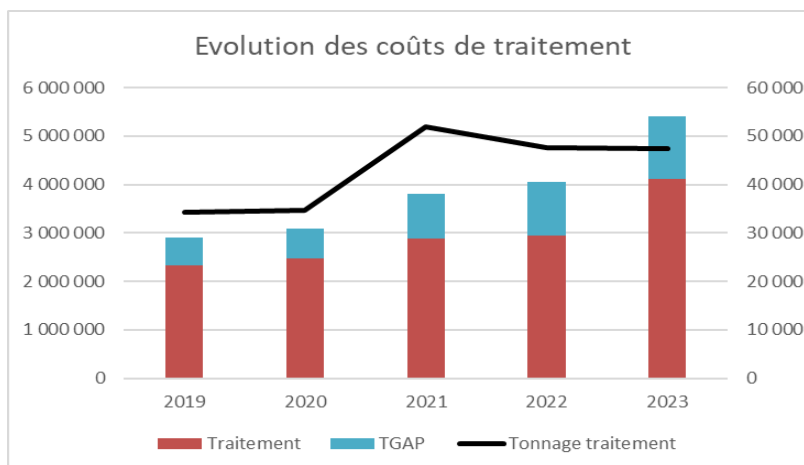
- Des coûts de gestion des déchets ménagers en augmentation (7,570 M€ en progression de 1,617 M€)

La CAN organise et procède à la collecte en régie de l'ensemble des ordures ménagères. Ce poste de dépenses est donc surtout impactant en matière de dépenses de personnel (chapitre 012).

En revanche, après la collecte, des prestations externalisées prennent le relais pour le transport, le tri, et le traitement. Ces charges représentent 7,570 M€ en 2023 contre 5,953 M€ en 2022. Cette augmentation est notamment due :

- aux nouveaux marchés de traitement des ordures ménagères résiduelles et du tout-venant occasionnant une augmentation de +1,2 M€ (le prix moyen à la tonne TTC est passé de 74 € à 123 €, soit +66%). A noter également que le tonnage a diminué passant de 28 194 T en 2023 contre 29 213 T en 2022.
- à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes dont le montant est passé en moyenne de 49,5€ TTC à 56€ TTC la tonne au 1^{er} janvier 2023, soit une augmentation de +13,3%, impactant ainsi le budget d'environ + 0,200 M€.

La mise en place du contrôle d'accès des déchetteries courant 2022 a concouru à stabiliser les tonnages traités (tout type de flux confondus) et a évité des charges de traitement complémentaires.



Focus de l'annexe spécifique « Etat de la répartition de la TEOM » du Compte Financier Unique (partie IV D11.1 et D11.2) :

Il faut noter que sur 2023 **les dépenses réelles de fonctionnement ont évolué de +2,253 M€ par rapport à 2022**. Ceci s'explique comme évoqué auparavant en raison des prestations de traitement +1,400 M€ (TGAP comprise), des prestations de tri +0,224 M€, l'entretien du patrimoine (véhicules notamment) +0,298 M€. Les charges de personnel sont impactées par les évolutions réglementaires (point d'indice, mesures catégorielles) avec +0,320 M€.

Parallèlement, **les recettes réelles de fonctionnement ont évolué de seulement +0,412 M€** malgré la dynamique de la TEOM liée à la revalorisation des bases de 7,1% (coefficient réglementaire) qui a connu une progression de +1,192 M€. En revanche, les recettes de valorisation des déchets sont en net repli (- 0,582 M€) ainsi que les éco-organismes (- 0,264 M€).

Ainsi, **l'autofinancement brut de cette politique s'est élevé à 2,079 M€ en 2023 contre 3,969 M€ en 2022**, nécessitant des actions fortes et ciblées pour préserver une capacité d'investissement permettant de couvrir les besoins en matériels notamment. En 2023, le niveau d'investissement atteint 2,348 M€ contre 4,966 M€ en 2022.

- o Les autres grands postes (3,028M€) :

Il est décrit ci-dessous les autres domaines d'activités importants de l'exercice 2023 du chapitre 011 :

- La contribution eaux pluviales d'un montant de 0,545 M€ représente la part versée au budget assainissement, soit 3,5€/habitant, afin que les équipes de cette Direction assurent l'entretien des réseaux. Ce montant intègre également le remboursement de la maîtrise d'œuvre assurée par cette Direction représentant 5% des travaux d'investissement réalisés en N-1. La particularité de la compétence « Eaux pluviales » est d'être rattachée au budget principal mais gérée techniquement par la Direction Assainissement.

- Le système informatique et les télécommunications est géré de manière mutualisée (Ville de Niort/CAN) en regroupant l'ensemble des crédits d'entretien et de maintenance du parc informatique et des logiciels. La part des dépenses consacrées à l'activité Ville fait l'objet d'un remboursement via un prélèvement sur l'attribution de compensation.
- La filière numérique (0,384M€, contre 0,435 M€ en 2022) regroupe les évènements (ex : salon INNN ; Hackathon) et l'animation autour de la promotion de la filière numérique sur notre territoire (ex. : Partenariat SPN ; Start-up toi-même).

	2019	2020	2021	2022	2023
Contribution eaux pluviales	586 942	576 401	593 855	490 627	544 940
Livres et jeux médiathèques	229 661	244 367	210 771	215 589	203 981
Système informatique	1 244 977	1 345 435	1 262 361	1 419 203	1 465 300
Frais de télécommunication	729 022	744 659	690 948	471 645	429 067
Filière numérique	476 265	163 978	88 482	435 298	384 463
	3 266 868	3 074 839	2 846 416	3 032 361	3 027 752

2.2.2.2 Des charges de personnel (chapitre 012) liées aux évolutions réglementaires et aux mutualisations (compensées par un prélèvement sur AC) : **33,246 M€** (+5,84% par rapport à 2022, soit +1,834 M€)

La progression des charges de personnel 2023 relève principalement :

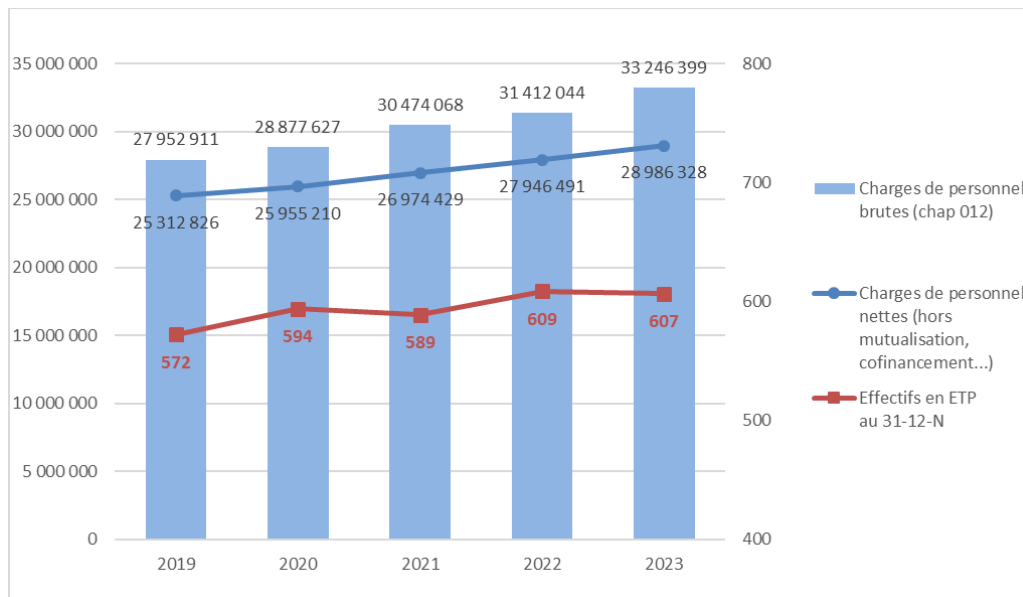
- Des évolutions liées au Glissement-vieillesse-technicité de 0,76% représentant **0,154 M€**,
- De la revalorisation en année pleine du point d'indice de +3,5% adopté au 1/07/2022, soit **0,906 M€**,
- De la revalorisation sur 6 mois du point d'indice de +1,5% adopté au 1/07/2023, soit **0,202 M€**,
- Des mesures catégorielles (SMIC, revalorisation cat B, refonte grille cat C, GIPA) représentant **0,107 M€**,
- De la majoration du taux de cotisation retraite représentant **0,084 M€**,
- Des mouvements de personnel entre les recrutements sur postes vacants et les départs, soit **+0,357 M€**,
- De la mutualisation de la Direction Transformation, de la Direction générale en année pleine et du Secrétariat général représentant **0,432 M€** (sans prise en compte des remboursements opérés par la CAN à ce stade – voir *infra*).

Soit une augmentation de **1,834 M€** atténuée par une augmentation du prélèvement sur AC (au titre du remboursement de la mutualisation) de **0,843 M€**.

Ainsi, en tenant compte de l'ensemble des remboursements liés à la masse salariale (cofinancement, AC...), **le coût net s'établit à 28,986 M€³, soit une augmentation de 3,72%**, correspondant principalement aux évolutions réglementaires.

Sur 2023, aucun nouveau poste élargissant les effectifs n'a été pourvu.

³ Cette minoration tient compte des subventions obtenues finançant une partie des postes et des réductions d'attribution de compensation qui peuvent avoir lieu lors des transferts ou des mutualisations.



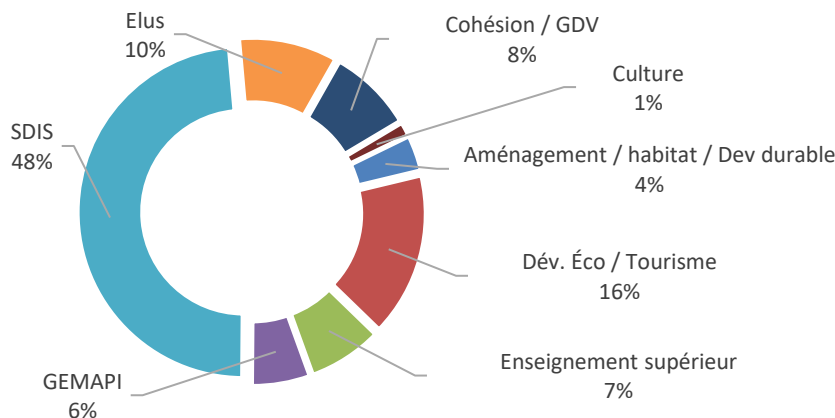
2.2.2.3 Des atténuations de produits minorées par le remboursement des mutualisations par prélèvement sur l'AC (chapitre 014) : **20,582 M€** (- 2,32% par rapport à 2022, soit -0,490 M€)

Ce chapitre budgétaire est un poste important des dépenses de fonctionnement de notre Agglomération. Les évolutions dans les principaux domaines sont les suivantes :

- Les attributions de compensation versées aux communes résultant des transferts de compétences (**15,437 M€ en 2023**) réajustées des nouvelles mutualisations. Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2022, les remboursements de charges relevant des mutualisations sont prélevés sur l'attribution de compensation, représentant un prélèvement sur l'AC de la Ville de Niort d'un montant de **4,520 M€ pour 2023**.
- La réforme de 2010 supprimant la taxe professionnelle a institué un mécanisme de garantie avec le Fonds national de garantie des ressources individuelles (FNGIR). L'objectif était que chaque collectivité dispose d'un montant de ressources au moins égal à celui perçu avant la réforme. Selon le cas, la collectivité est prélevée au titre du FNGIR ou bien bénéficiaire du fonds (lorsque ces ressources après réforme sont inférieures à celles antérieurement). Pour la CAN, c'est un prélèvement de **4,131 M€ qui est figé chaque année**.
- Un reversement auprès de l'Office de Tourisme de la fiscalité encaissée sur la taxe de séjour est effectué chaque année. En 2023, il s'agit d'un reversement de **0,543 M€** contre 0,392 M€ en 2022.
- Le dernier composant de ce chapitre est le reversement au titre du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) passant de 0,176 M€ à **0,281 M€ en 2023**. La CAN est désormais seulement contributrice au FPIC (comme les communes).

2.2.2.4 Des montants de subventions et participations stabilisés (chapitre 65) : **7,928 M€** (1,77% par rapport à 2022, soit +0,138 M€)

Le chapitre 65 globalise l'ensemble des fonds de concours en fonctionnement apportés auprès des partenaires de la CAN, mais également les indemnités des élus.



Ce chapitre est en augmentation sur 2023 (+ 0,138 M€) lié notamment au contingent SDIS versé par la CAN qui est passé de 3,581 M€ à 3,811 M€ soit une progression de 0,229 M€, à la participation GEMAPI (+0,085 M€). Des moindres versements sont constatés auprès de certains opérateurs, notamment en matière d'enseignement supérieur (-0,233 M€) liés à la rédaction de nouvelles conventions par objectif générant un versement par acompte et un décalage de signature de convention sur l'université de Poitiers.

2.3 UNE SECTION D'INVESTISSEMENT AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE L'ATTRACTIVITE DU NIORTAIS

2.3.1 Un niveau d'investissement maîtrisé avec 22,374 M€

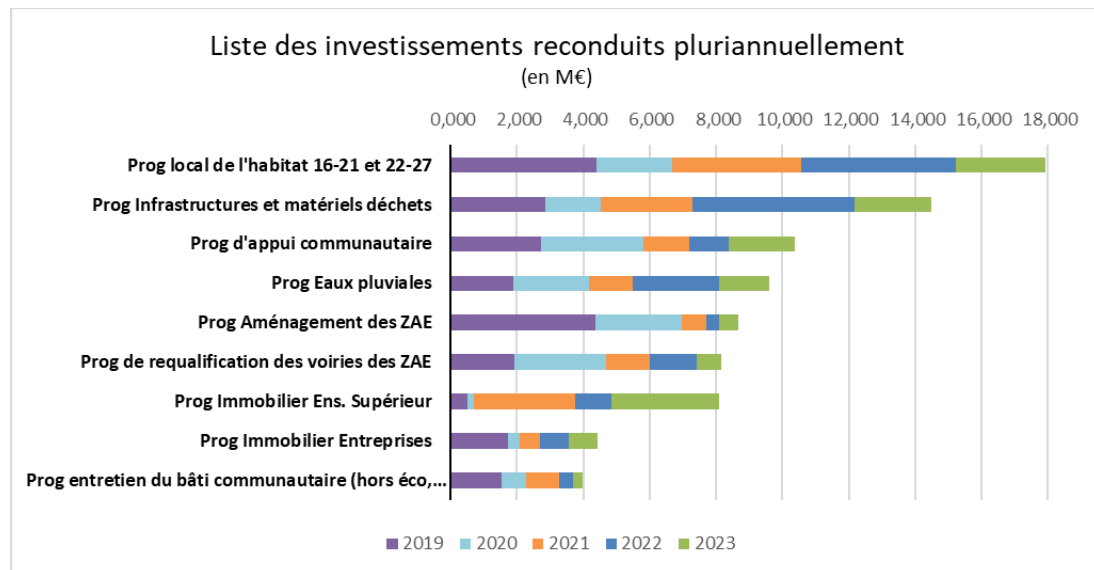
La CAN poursuit ses investissements en distinguant les aides aux territoires dans le cadre de sa politique de fonds de concours (PLH ; PACT...) pour 4,989 M€, et les projets portés en propre sous sa maîtrise d'ouvrage pour 17,385 M€.

2.3.1.1 Des investissements diversifiés au service du territoire

Les grands domaines de dépenses d'équipements 2023 relèvent :

- De l'accompagnement des investissements communaux pour **1,996 M€** (PACT)
- Du soutien à l'habitat (PLH 2016-2021 et 2022-2027) pour **2,716 M€**
- Des infrastructures et matériels en matière de déchets pour **2,348 M€**
- Du traitement des eaux pluviales dans les communes pour **1,500 M€**
- De la requalification des voiries de ZAE pour **0,746 M€**
- Des équipements informatiques (matériels ; réseaux ; applications) pour **1,170M€**
- De réhabilitation de locaux destinés au développement de l'enseignement supérieur pour **3,103 M€**
- De la réhabilitation des accès gare pour le compte de la Ville (compte tenu de la création d'un nouveau Pôle d'échange multimodal (PEM) financé sur le budget Mobilité) pour **3,476 M€** avec un remboursement Ville de 1,300 M€ de la totalité des dépenses sur les espaces publics qui lui incombent.

Ci-dessous, le graphique met en perspective la dimension pluriannuelle de certains investissements récurrents depuis 2019 :



2.3.1.2 Le recours aux Autorisations de programme/Crédits de paiement à des fins de lisibilité politique

La CAN a adopté depuis 2015 des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) permettant de planifier la mise en œuvre pluriannuelle des investissements. Elles engagent la collectivité sur la période adoptée par le Conseil d'Agglomération en inscrivant les crédits au rythme de la programmation technique.

Ce dispositif permet, d'une part, de faciliter l'arbitrage des élus en les éclairant sur la visibilité pluriannuelle des crédits affectés à la réalisation d'un projet, et, d'autre part, de limiter leur mobilisation prématurée.

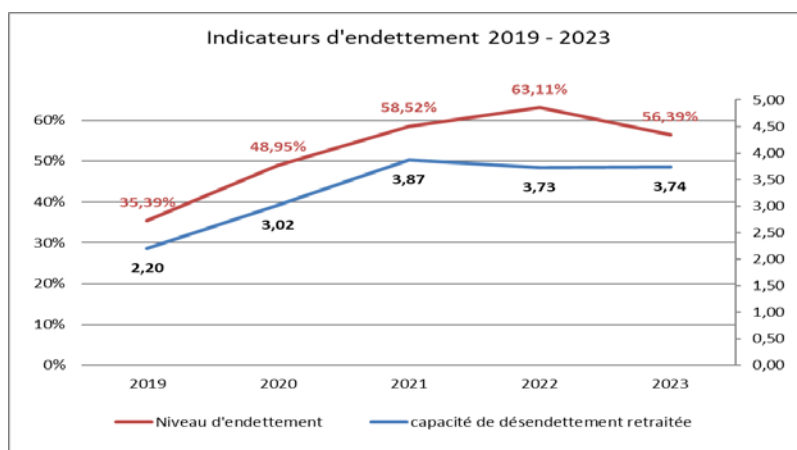
En 2023, les échéanciers des 13 autorisations de programmes en cours se répartissent de la manière suivante :

Libellé des opérations	Durée des paiements	Montant de l'AP en M€	Echéancier des crédits de paiements									TOTAL REALISÉ
			Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023		
Programme local de l'habitat 16-21	2016-2022	24,500	0,148	1,979	2,622	4,413	2,273	3,866	4,169	1,861	21,331	
Programme local de l'habitat 22-27	2022-2027	16,500							0,488	0,855	1,343	
Piscine Pré-Leroy	2017-2021	22,500		0,215	1,200	2,335	6,351	10,479	0,907	0,496	21,982	
Prog d'Appui Communautaire au Territoire n°1	2017-2021	6,000		1,104	1,051	1,761	1,311	0,576	0,090	0,081	5,976	
Prog d'Appui Communautaire au Territoire n°2	2018-2023	6,000			0,653	0,970	1,757	0,809	0,643	0,734	5,566	
Prog d'Appui Communautaire au Territoire n°3	2022-2027	6,000							0,472	1,182	1,654	
Immobilier d'enseignement supérieur	2021-2027	7,000						2,791	0,855	2,976	6,622	
Extension de Niort Tech	2022-2027	13,000							0,278	0,584	0,862	
Projet Gare Niort Atlantique	2022-2025	9,200							0,219	3,476	3,695	
Eau pluviales	2023-2025	7,300								1,500	1,500	
Réhabilitation énergétique et fonctionnelle du patrimoine communautaire	2023-2025	6,600								0,034	0,034	
Matériels et équipements pour une collecte optimisée des Déchets	2023-2027	6,500								0,379	0,379	
Pistes cyclables du quotidien	2023-2026	4,000								0,003	0,003	
		135,100	0,148	3,298	5,526	9,479	11,692	18,521	8,121	14,161	70,946	

2.3.1.3 Un remboursement du capital de la dette en progression

L'endettement net (Nouveaux encours – remboursement capital) s'élève à - 4,382 M€ sur 2023 atteignant au global près de 57 M€ sur le budget principal.

	2019	2020	2021	2022	2023
Remboursement net de capital	2 822 211	3 303 596	3 630 670	4 084 499	4 382 176
Intérêt net	1 035 891	1 080 838	1 162 526	1 173 087	1 219 208
Annuité nette	3 858 102	4 384 433	4 793 197	5 257 586	5 601 384
Mobilisation d'emprunt	7 000 000	15 000 000	15 000 000	8 000 000	0
Encours de dette net au 31/12/N	34 853 357	46 549 762	57 919 091	61 834 592	57 452 416



Le niveau d'endettement correspond au rapport entre l'encours de dette et les recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio exprime le poids de la dette par rapport aux recettes courantes.

Fin 2023, le niveau d'endettement (encours dette/RRF) atteint 56,39% contre 63,11% fin 2022. Bien que très deçà du seuil d'alerte qui se situe à 1,6 fois le montant des RRF (géré par la DGFIP), la trajectoire d'endettement est évidemment surveillée et pilotée.

La capacité de désendettement (encours de dette/épargne brute) est le ratio qui mesure la solvabilité de la CAN à l'égard de ses créanciers et donc sa capacité à les rembourser. Il correspond au nombre d'années que la collectivité mettrait à rembourser la totalité du capital de sa dette en y consacrant tout son autofinancement brut.

En 2023, ce ratio s'élève à 3,74 années contre 3,73 années en 2022. Malgré un fléchissement de l'autofinancement, ce ratio est stable du fait de l'absence de mobilisation d'emprunt sur l'exercice 2023 aboutissant à une baisse de l'encours de dette.

2.3.2 Des recettes réelles d'investissement dynamiques

Il est à noter une nouvelle recette sur 2023 liée aux reversements communaux de la part de la Taxe d'aménagement générée sur les ZAE ou provenant de projets cofinancés par l'Agglomération.

La projection financière de ce partage fait état d'un produit potentiel de près de 0,585 M€ pour l'ensemble des communes concernées pour ce premier exercice de partage. Au réel, considérant les communes qui ont effectivement délibéré sur ce partage, c'est une recette de 0,424 M€ qui a été effectivement perçue par la CAN pour financer sa politique d'investissement, notamment en matière de requalification des voiries de ZAE (0,746 M€ consacrés en 2023).

	Communes	ZAE	Montants TA
Communes ayant délibéré pour le reversement de la TA 2022	ECHIRE	Projet CAN (Maison du Beurre)	482,09 €
	FRONTENAY-ROHAN-ROHAN	ZAE La Clieille	7 464,15 €
	NIORT	Projet CAN (Niort Tech)	633,41 €
		PA Pierre Mendès-France	252 837,69
		PA Saint-Florent	310,40
		PA Saint-Liguaire	130 144,90
		PA Terre de Sport	1 002,98
		ZAE Route de Parthenay	1 018,50
		Sous-total	385 947,88
	PRAHECQ	PA La Fiée des Lois	10 233,50
	SAINT-GELAIS	PA Le Luc / Les Carreaux	4 142,87
	SAINT-MAXIRE	ZAE L'Abbaye	465,60
	VILLIERS-EN-PLAINE	ZAE Les Grandes Versennes	14 879,80
Total			423 615,89

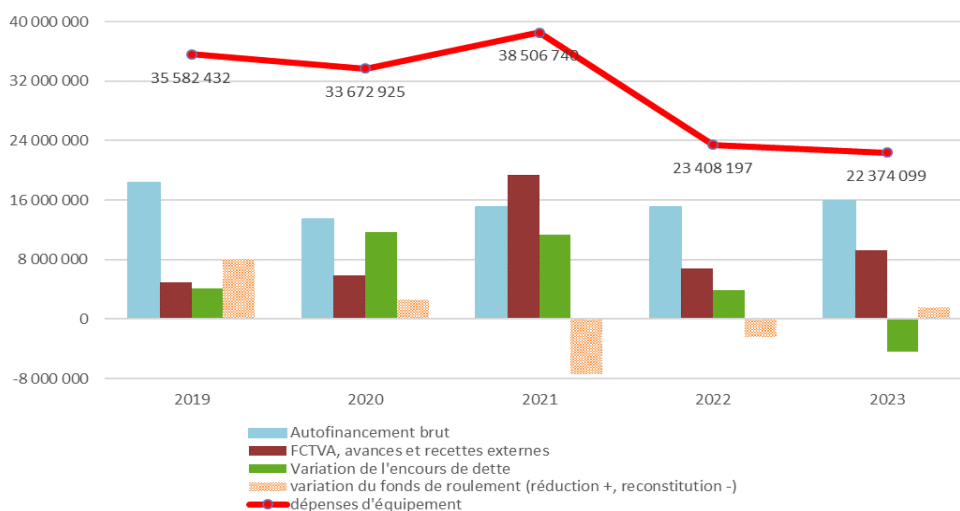
Le FCTVA représente une autre recette récurrente et significative dans le budget principal avec un montant 2023 de 1,758 M€. Il faut préciser qu'avec l'automatisation du traitement de cette recette au sein de l'Etat, les versements sont plus réguliers.

Les autres principales recettes proviennent des subventions d'équipement perçues pour un montant de 2,873 M€ en 2023 (hors versement Ville sur le Pôle gare qui n'est pas une subvention en tant que telle). Ces dernières dépendent de la typologie des investissements et des règlements d'obtention et de versement. Leurs encaissements restent corrélés au rythme de notre programmation effective.

Enfin, au gré des cessions des terrains sur les ZAE, le produit de vente est reversé au budget principal au titre des avances que ce dernier a consenti pour le financement des aménagements. C'est un montant de 2,9 M€ qui a été remboursé. Le solde de ces dernières représente tout de même 19,3 M€ au 31/12/2023.

2.3.3 Un mode diversifié de financement des investissements

Les sources de financement de la section d'investissement d'une collectivité sont diverses : l'autofinancement, l'emprunt, les subventions d'investissement perçues, les cessions d'actifs, les résultats constitués (excédents...). Aussi, l'analyse du mode de financement des dépenses d'équipements permet de mesurer les choix adoptés par la collectivité.

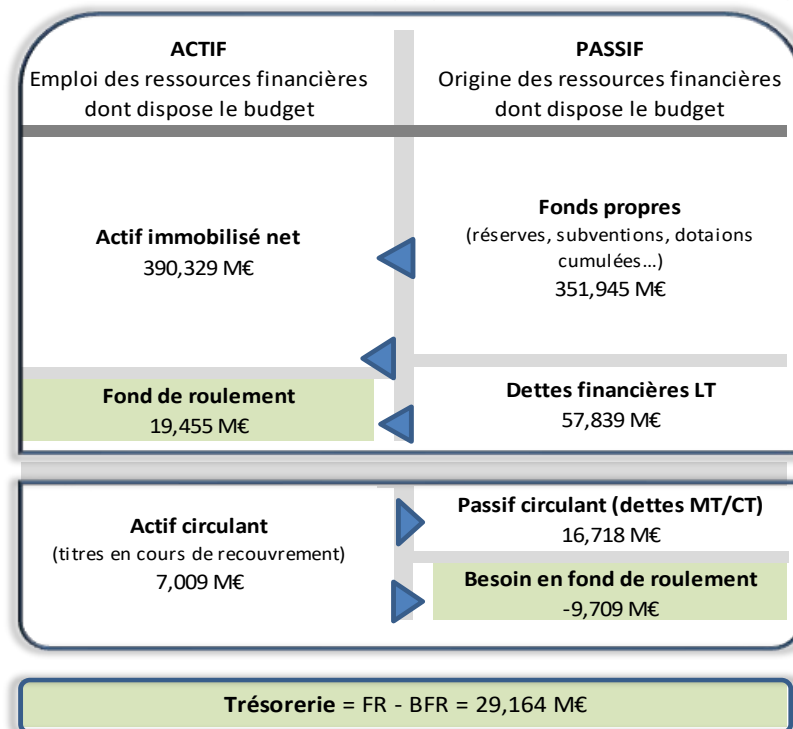


L'analyse du graphique montre que l'autofinancement de l'année concourt au financement des investissements pour un montant de 15,931 M€ (à hauteur de 71,2%). Il faut y ajouter :

- la consommation d'une partie des excédents antérieurs pour 1,595 M€
- les recettes de FCTVA (1,758 M€) et de subventions (2,873 M€) notamment sur les projets du CRD (0,280 M€), de la médiathèque Moinot (0,457 M€), de la piscine Pré-Leroy (0,300 M€), du programme local de l'habitat (0,556 M€), le remboursement des dépenses informatiques fait pour le compte de la Ville de Niort (0,634 M€).

2.3.4 Bilan patrimonial

Le bilan représente, au 31/12 de l'année, la provenance des ressources financières (passif) dont dispose le budget et leur emploi (actif).



Le fonds de roulement doit être positif et suffisamment élevé pour couvrir le besoin en fonds de roulement.

A noter le passif circulant élevé intégrant les comptes rattachés aux budgets annexes transports et ZAE concourant à majorer la trésorerie du budget principal pour un montant de 7,1 M€. Ces montants participent à constater un Besoin en Fonds de Roulement négatif.

Le budget principal dispose donc au 31/12/2023 d'une trésorerie importante lié à son fonds de roulement excédentaire et un BFR négatif, soit un total de 29,1 M€.

3. - ANALYSE FINANCIERE DES BUDGETS ANNEXES

La CAN dispose de cinq budgets annexes : Mobilités ; Assainissement ; Eau ; Energie renouvelable Zones Activités Economiques.

Les quatre premiers budgets ont la particularité d'être autonome financièrement répondant à la qualification de Service Public Industriel et Commercial.

3.1 BUDGET ASSAINISSEMENT

Faits marquants : Forte diminution des volumes d'eau facturés avec un repli de -4,2%. Forte progression des factures énergétiques avec une augmentation de près de 480 000 €, soit +40%.
 A noter, la mise en service des STEP de Mauzé et Coulon.

FONCTIONNEMENT	MONTANTS
Dépenses de l'exercice	15 574 052,92
Dépenses totales	15 574 052,92
Recettes de l'exercice	16 353 545,51
Excédent reporté 2022	3 036 022,65
Recettes totales	19 389 568,16
D'où un excédent au 31/12/2023 de :	3 815 515,24
INVESTISSEMENT	MONTANTS
Dépenses de l'exercice	13 545 733,53
Dépenses totales	13 545 733,53
Recettes de l'exercice	9 391 180,02
Affectation du résultat 2022 (article 1068)	3 028 711,19
Excédent reporté 2022	221 004,17
Recettes totales	12 640 895,38
D'où un résultat comptable au 31/12/2023 de :	-904 838,15
Soit un excédent global de clôture de :	2 910 677,09

contre 6 285 738,01 en 2022

On note un résultat de clôture qui se réduit du fait du niveau élevé de l'investissement et de l'absence de recours à l'emprunt sur 2023.

		2019	%	2020	%	2021	%	2022	%	2023	%
Recettes Réelles Fonctionnement	(1)	14 180 192	3,78%	14 089 381	-0,64%	13 780 228	-2,19%	14 988 400	8,77%	14 277 115	-4,75%
Dépenses Réelles Fonctionnement	(2)	8 497 624	1,44%	8 346 859	-1,77%	8 676 502	3,95%	9 249 755	6,61%	9 729 108	5,18%
Autofinancement brut	(3) = (1) - (2)	5 682 568	7,49%	5 742 522	1,06%	5 103 725	-11,12%	5 738 645	12,44%	4 548 007	-20,75%
Remboursement capital dette	(4)	2 634 558	8,97%	2 569 176	-2,48%	2 599 542	1,18%	2 636 176	1,41%	2 689 135	2,01%
Autofinancement net	(5) = (3) - (4)	3 048 010	6,24%	3 173 346	4,11%	2 504 183	-21,09%	3 102 469	23,89%	1 858 871	-40,08%
Recettes externes	(6)	3 107 786		4 314 714		3 332 905		2 670 356		3 308 024	
Avances remboursables	(7)	150		300		1 350		450		900	
Emprunts de l'année	(8)	0		83 600		0		2 000 000		0	
Opérations neutres de la dette	(9)	2 013 000		1 760 000		0		0		0	
Total Recettes Réelles Invest	(10) = (3) + (6) + (7) + (8) + (9)	10 803 504		11 901 136		8 437 980		10 409 451		7 856 931	
Dépenses d'équipements	(11)	7 900 149		3 620 186		4 883 307		7 590 079		8 540 366	
Autres dépenses	(12)					0		140		2 490	
Opérations neutres de la dette	(13)	2 013 000		1 760 000		0		0		0	
Total Dépenses Réelles Invest	(14) = (4) + (11) + (12) + (13)	12 547 707		7 949 362		7 482 849		10 226 395		11 231 992	
Résultat de l'exercice	(15) = (10) - (14)	-1 744 203		3 951 774		955 131		183 056		-3 375 061	
Résultats N-1 (1068, 001 et 002)	(16)	2 939 981		1 195 778		5 147 552		6 102 683		6 285 738	
Résultat de clôture	(17) = (15) + (16)	1 195 778		5 147 552		6 102 683		6 285 738		2 910 677	
Encours de dette		41 202 423		38 716 847		36 117 305		35 481 129		32 791 993	
Taux d'épargne brute	EB/RRF	40,07%		40,76%		37,04%		38,29%		31,86%	
Taux d'épargne nette	EN/RRF	21,49%		22,52%		18,17%		20,70%		13,02%	
Taux d'endettement	Encours/RRF	290,56%		274,79%		262,10%		236,72%		229,68%	
Capacité de désendettement	Encours/EB	7,25		6,74		7,08		6,18		7,21	

L'autofinancement brut se dégrade. Cette diminution s'explique essentiellement par une dynamique des dépenses notamment sur les postes énergie (+42,8% d'électricité) et produits chimiques alors que les recettes sont en baisse. C'est une réduction de près d'1,2 M€ qui est constatée.

La capacité de désendettement s'en trouve dégradée avec un ratio qui passe de 6,1 à 7,2 années malgré une dette en repli de 11 M€ sur les 5 dernières années.

3.1.1 Synthèse de la section de fonctionnement :

3.1.1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

- o La redevance assainissement : **11,567 M€** (contre 12,301 M€ en 2022). Malgré la hausse des tarifs de +5% par délibération de décembre 2022, on constate une baisse du produit expliquée par la réduction des volumes facturés et d'un référentiel 2022 exceptionnel majoré par la reprise du territoire Mignon/Courance.

En complément de cette redevance, la CAN a encaissé le produit des facturations de branchements (0,289 M€), la participation au financement de l'assainissement collectif (0,535 M€) et la redevance assainissement non collectif (0,114 M€)

- o Autres produits de gestion courante : **0,346M€** (contre 0,434 M€ en 2022). Il s'agit principalement de la majoration de la redevance pour les usagers non ou mal raccordés.
- o Reprise de provision : **0,376 M€**. Cette recette exceptionnelle est mobilisée afin de couvrir les admissions en non-valeur.

3.1.1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

- o Les charges à caractère général : **4,467 M€** (contre 3,894 M€ en 2022) soit +14,71%. Le coût des énergies est en forte augmentation (1,718 M€ en 2023 contre 1,193 M€ en 2022) ainsi que les produits de traitement (0,343 M€ en 2023 contre 0,295 M€ en 2022).
- o Les frais de personnel : **3,020 M€** (contre 2,988 M€ en 2022) soit +1,07%. Malgré la prise en compte de l'augmentation du point d'indice en année pleine, et du passage en droit privé d'une dizaine d'agents

au 1^{er} juillet, l'évolution des charges de personnel reste maîtrisée du fait notamment de l'effet de noria suite à des départs en retraite et des délais de remplacement.

- o Les charges de gestion courante : **0,394 M€** (contre 0,359 M€ en 2022). Les admissions en non-valeur représentent 0,375 M€ de ce chapitre budgétaire en 2023 au titre des impayés antérieurs.

Il y a évidemment un point de vigilance dans ce domaine car le montant des restes à percevoir auprès des usagers au 31/12/2023 s'élève à 5,7 M€. C'est le travail de coordination de la collectivité avec la Trésorerie qui permet de limiter à terme ces impayés momentanés. Pour les situations de surendettement ou de liquidation d'entreprises, des admissions en non-valeur sont alors proposées par le Trésorier pour annuler le titre de recettes correspondant. En 2023 il a été soldé les créances des années 2011 et 2012 en concertation avec le Comptable public. Le montant des provisions constitué à fin 2023 s'élève à 1,097 M€.

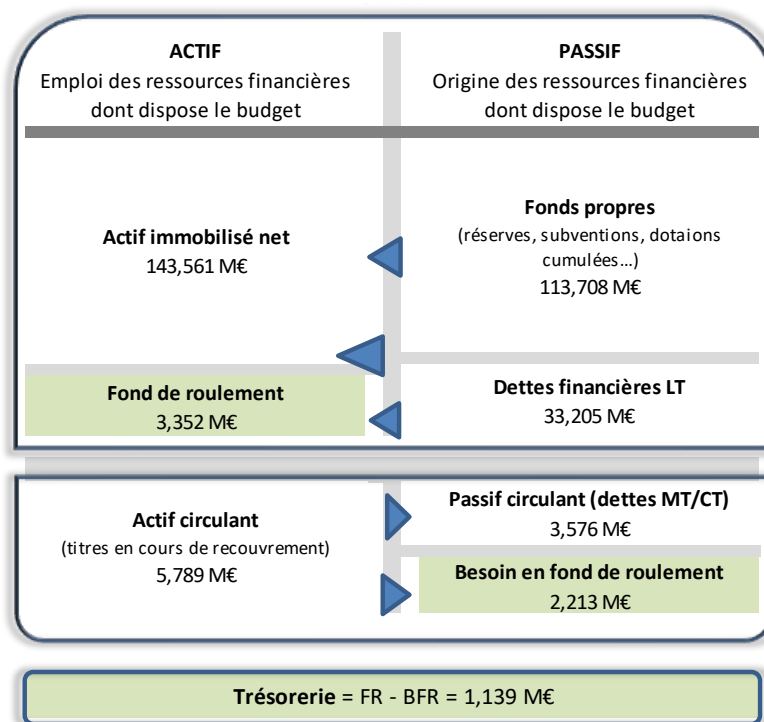
	2019	2020	2021	2022	2023
Admission en non valeur accordée par la CAN	143 147	92 687	95 382	345 661	374 608

3.1.2 Synthèse de la section d'investissement

- o Les dépenses d'équipements : **8,540 M€** (contre 7,590 M€ en 2022). Deux STEP sont en cours d'achèvement, Mauzé sur le Mignon et Coulon, avec des montants consacrés en 2023 à 3,6 M€. Le renouvellement de réseaux a concerné un montant d'investissement de 2,7 M€.
- o Les recettes réelles d'investissement (hors excédent capitalisé) : **3,308 M€** (contre 4,671 M€ en 2022). Ce montant intègre des subventions Agence de l'eau (1,427 M€), du Département (0,195 M€), de l'Etat (DSIL pour 0,095 M€), du FCVTA pour 1,591 M€.

L'autofinancement concourt à équilibrer le différentiel entre les dépenses et les recettes propres de la section d'investissement.

3.1.3 Bilan patrimonial



Le fonds de roulement couvre le BFR permettant de dégager une trésorerie positive de 1,139 M€.

Toutefois, ce besoin en fonds de roulement est positif indiquant un besoin de financement externe pour les opérations de court terme, notamment en raison du délai de paiement des usagers.

A noter qu'une ligne de trésorerie mobilisée de 1,200 M€ n'a pas encore fait l'objet de remboursement au 31/12/2023. Dès lors, cette dépense entraînerait une trésorerie négative de 0,061 M€.

3.2 BUDGET EAU POTABLE (SEV)

Faits marquants : L'impact énergétique avec +146 000 €, soit +25%. Des recettes de redevances en baisse malgré la hausse des tarifs de 5%. Un niveau de renouvellement élevé des réseaux avec 4,1 M€ consacrés en 2023.

FONCTIONNEMENT	MONTANTS
Dépenses de l'exercice	13 829 054,15
Dépenses totales	13 829 054,15
Recettes de l'exercice	15 639 709,43
Excédent reporté 2022	2 913 565,31
Recettes totales	18 553 274,74
D'où un excédent au 31/12/2023 de :	4 724 220,59
INVESTISSEMENT	MONTANTS
Dépenses de l'exercice	7 955 815,79
Dépenses totales	7 955 815,79
Recettes de l'exercice	3 609 964,48
Affectation du résultat 2022 (article 1068)	1 074 813,62
Excédent reporté 2022	1 243 360,43
Recettes totales	5 928 138,53
D'où un résultat comptable au 31/12/2023 de :	-2 027 677,26
Soit un excédent global de clôture de :	2 696 543,33

contre 5 231 739,36 en 2022

On constate un résultat de clôture en forte diminution, dû notamment à une année de fort investissement.

Le tableau suivant présente les résultats du budget. Les informations antérieures à 2022 ne tiennent compte que du seul budget SEV. A partir de 2022, ce budget intègre le périmètre auparavant géré par la SAUR.

		2019	%	2020	%	2021	%	2022	%	2023	%
Recettes Réelles Fonctionnement	(1)	10 899 104	2,43%	11 116 509	1,99%	10 618 547	-4,48%	14 007 246	31,91%	14 729 505	5,16%
Dépenses Réelles Fonctionnement	(2)	8 034 036	-2,20%	7 174 794	-10,70%	7 731 189	7,75%	9 563 206	23,70%	10 830 526	13,25%
Epargne brute	(3) = (1) - (2)	2 865 068	18,09%	3 941 716	37,58%	2 887 358	-26,75%	4 444 041	53,91%	3 898 979	-12,26%
Remboursement capital dette	(4)	1 126 102	6,13%	1 054 810	-6,33%	1 135 539	7,65%	1 264 898	11,39%	1 335 080	5,55%
Epargne nette	(5) = (3) - (4)	1 738 967	27,38%	2 886 906	66,01%	1 751 819	-39,32%	3 179 143	81,48%	2 563 899	-19,35%
Recettes externes	(6)	453 151		401 443		13 707		111 037		365 300	
Avances remboursables	(7)									0	
Emprunts de l'année	(8)	2 000 000		2 000 000				2 000 000		0	
Opérations neutres de la dette	(9)									0	
Total Recettes Réelles Invest	(10) = (3) + (6) + (7) + (8) + (9)	5 318 219		6 343 159		2 901 065		6 555 077		4 264 279	
Dépenses d'équipements	(11)	4 486 826		2 468 657		3 024 723		2 832 511		5 464 395	
Autres dépenses	(12)	13 707								0	
Opérations neutres de la dette	(13)									0	
Total Dépenses Réelles Invest	(14) = (4) + (11) + (12) + (13)	5 626 634		3 523 468		4 160 263		4 097 409		6 799 475	
Résultat de l'exercice	(15) = (10) - (14)	-308 415		2 819 691		-1 259 198		2 457 668		-2 535 196	
Résultats N-1 (1068, 001 et 002)	(16)	1 343 736		1 035 320		3 855 012		2 595 814		5 231 739	
Résultats N-1 (Eau DSP)								178 257			
Résultat de clôture	(17) = (15) + (16)	1 035 320		3 855 012		2 595 814		5 231 739		2 696 543	
Encours de dette		13 186 366		14 131 556		12 996 016		14 886 914		13 551 833	
Taux d'épargne brute	EB/RRF	26,29%		35,46%		27,19%		31,73%		26,47%	
Taux d'épargne nette	EN/RRF	15,96%		25,97%		16,50%		22,70%		17,41%	
Taux d'endettement	Encours/RRF	120,99%		127,12%		122,39%		106,28%		92,00%	
Capacité de désendettement	Encours/EB	4,60		3,59		4,50		3,35		3,48	

En termes d'analyse financière, l'autofinancement brut, dégagé par la gestion 2023 s'élève à 3,899 M€ contre 4,444 M€ en 2022. Cette diminution s'explique notamment par la dynamique des dépenses plus importante que celle des recettes. Toutefois, comme il n'est pas recouru à l'emprunt sur 2023, on note que le ratio de désendettement reste très bon.

3.2.1 Synthèse de la section de fonctionnement

3.2.1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

- o La vente d'eau aux abonnés : **8,467 M€** (contre 8,621 M€ en 2022) en repli compte tenu de la baisse des volumes facturés
- o La redevance pollution d'origine domestique : **1,295 M€** (contre 1,363 M€ en 2022)
- o La redevance modernisation des réseaux : **0,587 M€** (contre 0,618 M€ en 2022)
- o La location de compteurs : **2,257 M€** (contre 2,011 M€ en 2022)
- o Produits exceptionnels : **0,386 M€** (contre 0,222 M€ en 2022). Il s'agit d'un remboursement sur un trop versé 2022 à l'agence de l'eau au titre des acomptes de redevance modernisation des réseaux et pollution domestique.

3.2.1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

- o Les charges à caractère général : **3,789 M€** (contre 3,526 M€ en 2022). On constate une augmentation liée à l'inflation sur les matières premières et les énergies (+0,255 M€)
- o Les frais de personnel : **3,493 M€** (contre 3,127 M€ en 2022). L'augmentation tient compte de la revalorisation du point d'indice en année pleine et des modalités de recrutement sous contrat de droit privé.
- o Les versements à l'Agence de l'eau : **1,885 M€** (contre 1,592 M€ 2022)

- o Les charges de gestion courante : 0,299 M€ (contre 0,284 M€ en 2022). Concerne principalement les admissions en non-valeur (0,298 M€ en 2023).

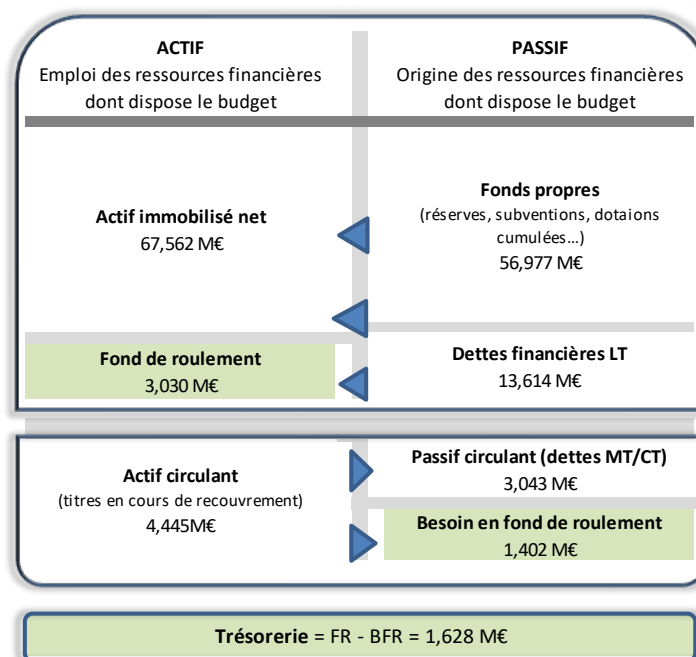
Il y a évidemment un point de vigilance dans ce domaine car le montant des restes à percevoir auprès des usagers au 31/12/2023 s'élève à 4,1 M€. C'est le travail de coordination de la collectivité avec la Trésorerie qui permet de limiter à terme ses impayés momentanés. Pour les situations de surendettement ou de liquidation d'entreprises, des admissions en non-valeur sont alors proposées par le Trésorier pour annuler le titre de recettes correspondant. En 2023 il a été soldé les créances des années 2011 et 2012 en concertation avec le Comptable public. Le montant des provisions constitué à fin 2023 s'élève à 0,749 M€.

3.2.2 Synthèse de la section d'investissement

- o Les dépenses d'équipements : **5,464 M€**
 - le renouvellement du parc compteurs : **0,203 M€**
 - le renouvellement ou les extensions de réseaux : **4,328 M€**
 - la restructuration du bâtiment Marot : **0,070 M€**
- o Les recettes réelles d'investissement : **1,440 M€**. Ce montant intègre une subvention agence de l'eau pour la sectorisation et télégestion pour 0,353 M€.

L'autofinancement concourt à équilibrer le différentiel entre les dépenses et les recettes propres de la section d'investissement.

3.2.3 Bilan patrimonial



Le fonds de roulement généré principalement par un bon niveau de fonds propres et peu d'endettement couvre le besoin en fonds de roulement en dégagant une trésorerie positive de 1,628 M€.

Le besoin en fonds de roulement correspond à la somme nécessaire afin de faire face à ses dépenses d'exploitation. Le besoin en fonds de roulement positif indique un besoin de financement externe pour les opérations de court terme en raison des délais d'encaissement des recettes de factures d'eau principalement.

3.3 BUDGET MOBILITES

Faits marquants : Dernière année du contrat de DSP, à noter l'actualisation importante en 2022 (+8,29%) impactant l'année 2023. Estimation actualisation 2023 + 4,1% - Lancement de l'expérimentation de covoiturage - Modification du taux du Versement Mobilité au 1er juillet 2023 : 1,25% contre 1,05%.

FONCTIONNEMENT	MONTANTS
Dépenses de l'exercice	22 552 939,16
Dépenses totales	22 552 939,16
Recettes de l'exercice	23 082 707,84
Excédent reporté 2022	6 391 654,82
Recettes totales	29 474 362,66
D'où un excédent au 31/12/2023 de :	6 921 423,50
INVESTISSEMENT	MONTANTS
Dépenses de l'exercice	9 823 388,08
Dépenses totales	9 823 388,08
Recettes de l'exercice	3 448 501,49
Affectation du résultat 2022 (article 1068)	2 678 991,98
Excédent reporté 2022	2 027 357,19
Recettes totales	8 154 850,66
D'où un résultat comptable au 31/12/2023 de :	-1 668 537,42
Soit un excédent global de clôture de :	5 252 886,08

contre 11 098 004,02 en 2022

Le résultat global de clôture (fonds de roulement) contribue en 2023 à financer l'objectif de décarbonation des mobilités notamment en termes d'infrastructures (parkings relais, aires de covoiturage, rénovation/extension du dépôt bus et station bioGNV).

Le budget Mobilités n'a pas de dette. En effet, les recettes propres (autofinancement, les subventions d'investissement, les résultats antérieurs) permettent de couvrir les dépenses d'investissement réalisées.

	2019	%	2020	%	2021	%	2022	%	2023	%
Recettes Réelles Fonctionnement (1)	19 404 772	11,97%	18 487 340	-4,73%	19 802 858	7,12%	19 632 128	-0,86%	22 751 165	15,89%
Dépenses Réelles Fonctionnement (2)	16 640 727	11,22%	16 815 243	1,05%	16 108 125	-4,21%	17 694 172	9,85%	20 666 239	16,80%
Autofinancement brut (3)=(1)-(2)	2 764 045	16,69%	1 672 098	-39,51%	3 694 733	120,96%	1 937 956	-47,55%	2 084 926	7,58%
Remboursement capital dette (4)	0		0		0		0		0	
Autofinancement net (5)=(3)-(4)	2 764 045	16,69%	1 672 098	-39,51%	3 694 733	120,96%	1 937 956	-47,55%	2 084 926	7,58%
Recettes externes (6)	450 989		135 383		755 706		582 854		780 318	
Avances remboursables (7)	0		0		1 342 717		0		0	
Emprunts de l'année (8)	0		0				0		0	
Opérations neutres de la dette (9)	0		0		0		0		0	
Total Recettes Réelles Invest (10)=(3)+(6)+(7)+(8)+(9)	3 215 034		1 807 480		5 793 156		2 520 810		2 865 243	
Dépenses d'équipements (11)	1 211 459		1 745 680		688 750		3 350 685		8 576 090	
Autres dépenses (12)	0		0		134 272		134 272		134 272	
Opérations neutres de la dette (13)	0		0		0		0		0	
Total Dépenses Réelles Invest (14)=(4)+(11)+(12)+(13)	1 211 459		1 745 680		823 021		3 484 957		8 710 361	
Résultat de l'exercice (15)=(10)-(14)	2 003 575		61 801		4 970 134		-964 146		-5 845 118	
Résultats N-1 (1068, 001 et 002) (16)	5 026 640		7 030 215		7 092 015		12 062 150		11 098 004	
Résultat de clôture (17)=(15)+(16)	7 030 215		7 092 015		12 062 150		11 098 004		5 252 886	

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 16,80%. Cette augmentation est principalement due à l'actualisation 2022 et à l'actualisation 2023 qui a été rattachée à l'exercice compte tenu de la mise en œuvre d'une nouvelle DSP au 1/01/2024.

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 15,89% du fait de relèvement du taux de versement mobilités au 1^{er} juillet 2023 à 1,25% contre 1,05% antérieurement.

3.3.1 Synthèse de la section de fonctionnement

3.3.1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

- o Le versement mobilité : **20,002 M€** contre 17,278 M€ en 2022 (+15,76%).
- o Les dotations et participations : **1,846 M€** contre 1,700 M€ en 2022. Il s'agit de la convention de transfert avec la Région pour les prestations réalisées par la CAN pour les scolaires représentant un montant fixe de 1,522 M€, une part DGD reversée (0,117 M€), d'une participation de l'ADEME pour le poste de chargé de mission « vélos et territoire » pour 0,024 M€, d'une compensation exceptionnelle de l'Etat au titre du contexte inflationniste (0,172 M€).
- o La loyer du délégataire : **0,728 M€**. Pour être assujetti à la TVA, la CAN devait appliquer un loyer pour l'usage des biens mis à disposition par la CAN. Ce dernier est calculé sur un montant représentant 50% de la dotation aux amortissements.

3.3.1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

- o Les charges à caractère général : **19,407 M€** (16,432 M€ en 2022, soit +18,10%). On retrouve principalement le coût de la DSP pour 15,727 M€ contre 13,697 M€ en 2022. S'ajoute la compensation tarifaire s'élevant à 2,602 M€ contre 1,786 M€ en 2022. Cette augmentation de la DSP s'explique notamment par l'inflation qui impacte fortement la contribution financière versée au délégataire. Cette dernière dépend de la progression d'index tels que le carburant, les salaires, la maintenance des véhicules... et le nombre de voyages réalisés. Autre dépense récurrente, la contribution au Budget Principal (contrepartie des missions Ressources) pour 0,527 M.

A noter également, le versement d'une indemnisation pour les candidats non retenus dans le cadre du marché de renouvellement de la DSP pour 0,200 M€.

- o Les frais de personnel : **0,401 M€** (0,384 M€ en 2022). L'augmentation est due à la prise en compte de l'augmentation du point d'indice en année pleine.
- o Les charges de gestion courante : **0,857 M€** contre 0,864 M€ en 2022. Il s'agit principalement de la convention d'affrètement avec la Région d'un montant de 0,640 M€ pour le transport des élèves relevant du territoire de la CAN à laquelle il faut ajouter un versement de 0,016 M€ au titre des élèves de Villiers-en-Plaine et Germond-Rouvre inscrits sur des collèges hors CAN (convention avec la région).

Au titre de l'équité tarifaire, la CAN prend également les abonnements SNCF des élèves pour un montant de 0,087 M€ versés directement à la SNCF et la prise en charge des élèves porteurs de handicaps auprès du Département pour un montant de 0,009 M€. Enfin, la CAN adhère au Syndicat Nouvelle Aquitaine Mobilité pour 0,055 M€.

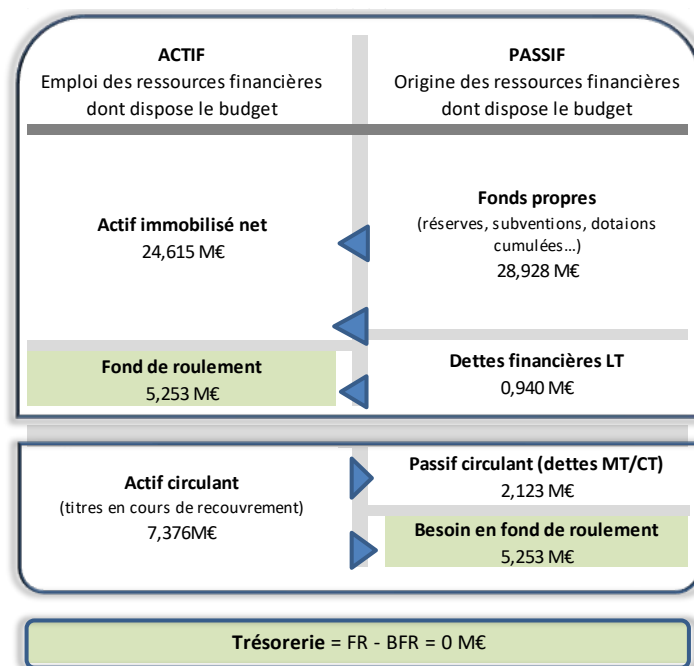
3.3.2 Synthèse de la section d'investissement

- o Les dépenses d'équipements : **8,576 M€** marquant une accélération vers la transition énergétique :
 - Acquisition bus bioGNV : 3,360 M€
 - Dépôt des bus et station bioGNV : 2,701 M€
 - PEM gare : 1,629 M€
 - Parking relais : 0,404 M€
 - Acquisition vélos électriques, en libre-service et abris vélos : 0,109 M€

- o Les recettes réelles d'investissement (hors excédent capitalisé) : 0,780 M€
 - FCTVA : 0,138 M€
 - Subventions : 0,642 M€ dont 0,548 M€ de subvention FEDER pour l'acquisition de bus électrique, bioGNV et de vélos électriques, 0,068 M€ de fonds vert pour la création des parking relais.

L'autofinancement et les résultats antérieurs concourent à équilibrer le différentiel entre les dépenses et les recettes propres de la section d'investissement.

3.3.3 Bilan patrimonial



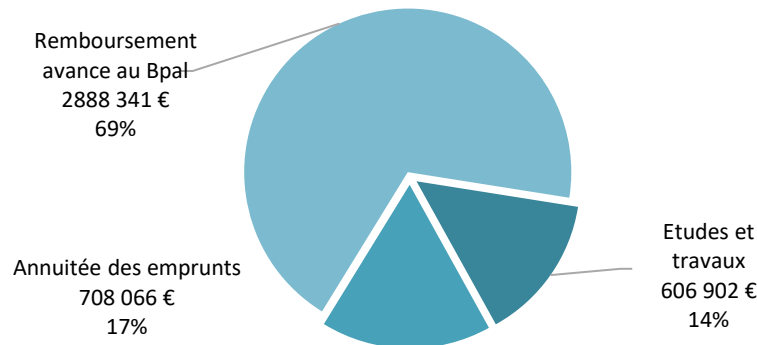
Les capitaux propres couvrent les actifs immobilisés puisqu'il n'y a pas de dette long terme hormis un remboursement d'une avance en cours auprès de l'Etat.

L'actif circulant intègre non pas des créances sur des usagers ou des clients mais correspond au compte de liaison avec le budget principal pour un montant de 5,9 M€ au 31/12/2023.

3.4 SYNTHÈSE DES RESULTATS 2023 DES AUTRES BUDGETS

3.4.1 Zones d'activités économiques

Dépenses réelles totales : 4 203 309€



Les dépenses sont financées par les avances du budget principal (586 245 €) et les excédents antérieurs. A titre d'information, il convient de rappeler que le solde des avances à rembourser au budget principal par le budget ZAE s'élève au 31/12/2023 à **19 385 478 €**.

Ces avances consenties ont permis au budget ZAE d'acquiescer le foncier et de procéder aux travaux d'aménagement (hormis Terre de Sports financée par emprunt). Les remboursements interviennent au fur et à mesure des cessions de terrains auprès des entreprises.

La réduction du périmètre des zones jusqu'en 2030 dans le cadre du schéma des ZAE prévu dans le SCOT ainsi que l'orientation d'une commercialisation avec des baux à construction pourraient modifier l'équilibre économique de ces opérations. Une analyse doit être menée pour en mesurer les incidences budgétaires.

Parmi les dépenses d'études et de travaux constatés sur 2023, on peut noter les interventions sur les zones suivantes :

- Terre de Sports pour 20 657 €
- Les Pierrailleuses pour 332 912 €
- Gutenberg pour 216 619 €
- Beauvoir pour 34 130 €

Les ventes de terrains d'un montant de 2 205 875 € ont concernées les ZAE ci-après :

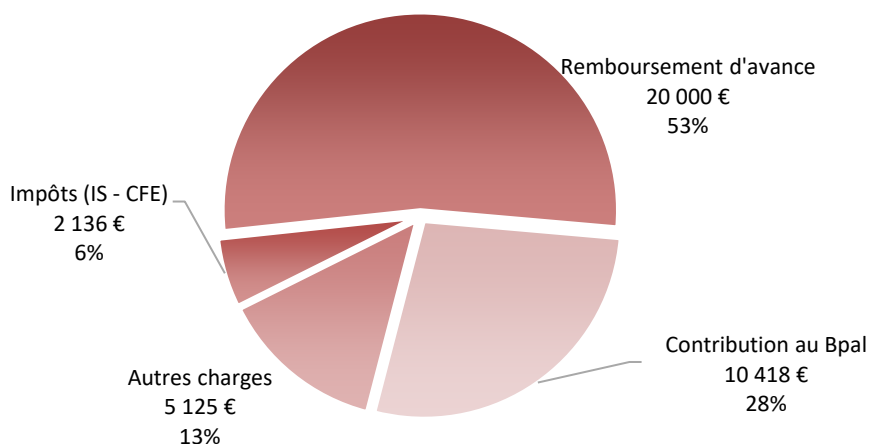
- Pierrailleuses - Granzay/St Symphorien : 1 474 835 €
- Le Pas David - Beauvoir pour 44 120 €
- Gutenberg - Niort pour 111 150 €
- Prahecq pour 53 620 €
- Le Luc- Les Carreaux - Echiré/St Gelais : 492 660 €
- Les sablonnières - Epannes pour 29 490 €

Le produit de ces ventes a participé au remboursement de 2,888 M€ au budget principal.

A noter : La zone d'activité « Terre de Sports » est financée notamment par un emprunt in fine à échéance 2025. Ce sont donc uniquement les ventes de terrains qui permettent de rembourser le capital.

3.4.2 Energies renouvelables

Dépenses réelles totales : 37 679€



En 2023, aucune nouvelle installation n'a été mise en production. Les seules dépenses concernent l'entretien et l'alimentation électrique des panneaux.

Les recettes proviennent uniquement de la vente d'électricité, pour 39 600 € sur les 3 sites en fonction (Pagnol, les ateliers sur Les Lucs-Les Carreaux et la STEP de Frontenay-Rohan-Rohan).

La STEP d'Aiffres dispose également de panneaux photovoltaïques en auto-consommation et n'intègre donc pas le budget annexe.

Au 31/12/2023, le solde de l'avance versée à la création du budget énergie par le budget principal est de 0,020 M€.

4. - LES AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Les organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement sont répertoriés dans une annexe budgétaire obligatoire. Cette annexe recense les détentions de part du capital, les délégations de services publics, les garanties ou cautionnement d'emprunts et les organismes percevant une subvention de fonctionnement supérieures à 75 000 €.

4.1 LES GARANTIES D'EMPRUNTS

La Communauté d'Agglomération du Niortais garantit 234 contrats de prêts au 31/12/2023. Le taux de quotité garantie est de 100% pour chacun de ces contrats, sauf pour la SPL Unitri qui est de 12,52%.

Les garanties d'emprunt accordées sont portées par le budget principal uniquement.

Bénéficiaire	type	Garantie délibérée	Quotité garantie (%)	Garantie mobilisée au 31/12/2023	Capital garanti au 31/12/2023
3F IAA	Logements sociaux	24 812 381	100%	20 739 623	20 174 263
SEM immobilière et économique	Résidence universitaire	2 700 000	100%	2 724 163	2 242 672
	Logements sociaux	10 397 766	100%	6 802 325	6 446 880
SMO Niort terminal	Niort terminal	4 160 950	100%	4 160 950	3 828 726
Deux-Sèvres Habitat	Logements sociaux	30 871 523	100%	27 679 770	24 300 412
Soliha	Logements sociaux	110 075	100%	110 253	102 865
SLP UNITRI	Déchets	2 066 130	12,52%	641 753	641 753
Total général		75 118 825		62 858 836	57 737 570

Conformément aux articles L.2252-1, L.2252-2 et D.1511-30 et suivants du Code général des collectivités territoriales, la part totale de garantie d'emprunt accordée (hors logement social) ne doit pas excéder 50% des recettes réelles de fonctionnement.

Ce taux, calculé à partir du total des annuités (Dette propre + dette garantie hors logement social) rapporté sur les recettes réelles de fonctionnement, s'élève à 5,68% en 2023, restant éloigné du plafond légal en vigueur.

Ratio d'endettement des garanties d'emprunt	
Annuité de la dette garantie	189 350
+ Annuité nette de la dette	5 601 384
- Provisions pour garanties d'emprunts	0
= Total des annuités	5 790 734
Recettes réelles de fonctionnement	101 878 023
Ratio d'endettement des garanties d'emprunt	5,68%

4.2 LES DETENTIONS DE PARTS EN CAPITAL

Les articles L.2253-1 et suivants du CGCT prévoient les conditions de participation des collectivités au capital de sociétés.

En sont exclues les participations dans le capital d'une société commerciale et de tout autre organisme à but lucratif n'ayant pas pour objet d'exploiter les services publics.

Budget	Organisme	Objet	Montant
Principal	Deux-Sèvres Aménagement	En cours de liquidation	75 000 €
	Elan coopératif niortais	SCIC société coopérative d'intérêt collectif sensibilisant les entreprises et les consommateurs à l'économie locale durable	2 000 €
	SEM Niort Terminal Promotion	Adoption du rapport de liquidation le 30/11/2023	2 359 900 €
	SEME	Société d'économie mixte en charge d'opérations d'aménagement, de constructions d'immeubles à vocation d'habitation ou d'activités économiques	354 000 €
	SCIC La conciergerie*	Société permettant de regrouper, au sein d'un tiers-lieux sur la commune d'équilibre d'Echiré, à la fois des services au public et des services marchands essentiels à la population et aux entreprises locales	5 000 €
	AFL - Agence France Locale	Société publique spécialisée exclusivement sur les prêts aux collectivités membres	191 400 €
	SPL Untri	Société publique locale créée pour la réalisation d'un centre de tri interdépartemental	126 558 €
Transport	SO-SPACE	Société d'économie mixte de gestion des parkings niortais	1 525 €
Régie SEV	SPL de la Touche-Poupard	Société spécialisée dans le secteur d'activité du captage, du traitement et de la distribution d'eau	9 020 €

* Cette Société doit faire l'objet d'une liquidation après l'AG de dissolution réunie le 4 juin 2024.

Pour rappel, la CAN avait constitué une provision de 100% du montant de ses parts dans la SAEML Niort Terminal Promotion en 2021 et 2022. Les écritures de liquidation dans le budget principal interviendront sur l'exercice 2024.

4.3 LES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Les délégations de service public (DSP) sont des contrats par lesquels les collectivités confient la gestion d'un service public à un délégataire (public ou privé). La rémunération de ce dernier est liée au résultat d'exploitation du service.

S'agissant du budget Transports, la CAN a renouvelé la DSP pour l'organisation et la gestion de l'activité mobilité en reconduisant la société TRANSDEV au 1^{er} janvier 2024. La rémunération associée à ce type de contrat évolue selon le service rendu et les dispositions contractuelles en termes d'actualisation de prix (carburant ; salaires...).

4.4 LE PARTENARIAT EPFNA

La CAN a recours au portage foncier de l'Etablissement public foncier de Nouvelle Aquitaine pour différents projets. Ce portage a pour intérêt d'éviter de mobiliser de la trésorerie pour des sujets de requalification n'ayant pas pour objet de rentrer dans le patrimoine de la CAN.

L'EPFNA sert donc d'intermédiation durant les travaux de démolition, réhabilitation et de commercialisation. Actuellement, nous avons 3 dossiers en cours :

Budget	Organisme	Objet	Montant initial	Solde financier dû
Principal	EPF Nouvelle Aquitaine	Friche Mathé au Vanneau-Irleau	4 000 000 €	103 790 €
		Structuration du pôle gare Niort Atlantique - Engagement maximum conjoint avec la Ville de Niort	3 000 000 €	1 016 819 €
		Plan de prévention des risques technologiques - zone de St Florent (hors actualisation)	383 550 €	111 161 €